

FICHES ACTIONS DE L'AVENANT

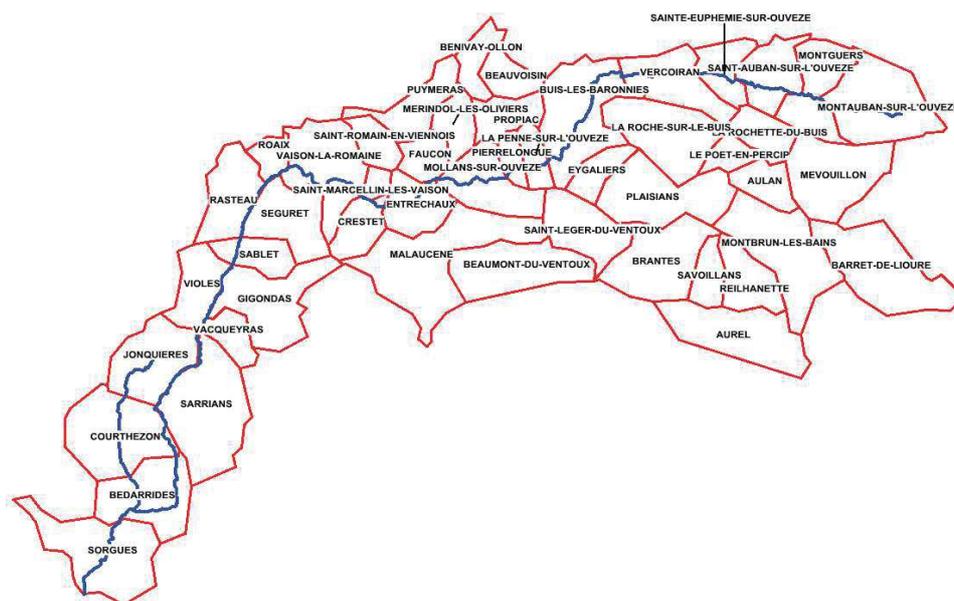
- 0.1** - Animer la démarche PAPI
- 1.1** - Etudier et pérenniser la connaissance des PHEC
- 1.2** - Sensibiliser aux enjeux du bassin versant et valoriser des avancées du Contrat de rivière sur le volet inondation
- 1.4** - Animer des programmes pédagogiques auprès du jeunes public sur l'ensemble des thématiques du contrat
- 1.6** - Elaborer / Réviser les DICRIM à l'échelle du périmètre du PPRI
- 1.7** - Préparation d'un dossier de PAPI complet
- 3.1** - Elaborer / Réviser les PCS ou PICS à l'échelle du périmètre du PPRI
- 3.2** - Mise en oeuvre d'exercices de secours à l'échelle du périmètre du PPRI
- 4.1** - Expertiser et suivre les documents d'urbanisme au regard du risque inondation
- 4.2** - Réaliser et / ou actualiser des schémas directeurs de ruissellement urbain
- 5.1** - Identifier et caractériser les enjeux exposés aux inondations
- 5.2** - Réduire la vulnérabilité des enjeux agricoles
- 5.5** - Elaborer et mettre en place un schéma de ressuyage
- 5.6** - Réduire la vulnérabilité des activités économiques
- 6.2** - Mobiliser des champs d'expansion des crues sur la Seille
- 6.3** - Réaliser une étude sur le fonctionnement hydromorphologique de l'Ouvèze et mettre en place des actions de gestion : espace de mobilité, stratégie de gestion des digues, transport solide, habitat.
- 6.4** - Mettre en œuvre un plan de restauration et d'entretien de la végétation rivulaire
- 7.1** - Améliorer le fonctionnement global de la Seille et de la Contre-Seille
- 7.3** - Protéger et restaurer les berges de la Grande Mayre
- 7.4** - Etudes techniques et réglementaires de digues préparant à la mise en conformité du système d'endiguement sur l'Ouvèze



Axe 0: Actions de gouvernance			
N° Fiche action	PAPI: <u>0.1</u>	CR: <u>C 1</u>	Priorité: <u>1</u>
Animer la démarche PAPI			
Maître d'ouvrage :	SMOP		
Partenaires associés:	Ensemble des communes du bassin versant		
Montant estimé de l'action:	187 500 €HT	187 500 €TTC	
OF concerné:	OF4	Masse(s) d'eau concernée(s):	
Dispositions concernées:	4-02, 4-04	Toutes les masses d'eau du bassin versant	
Mesure du PDM:	-		
OBJECTIFS - ENJEUX			
<ul style="list-style-type: none">Assurer les moyens humains nécessaires à la bonne mise en oeuvre du programme PAPI.Gouvernance (pilotage du Contrat) et concertation			
NATURE DE L'ACTION			
Fonctionnement			
DESCRIPTION DE L'ACTION			
<p>Contexte : Depuis le 1^{er} janvier 2014, le SIABO (Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin de l'Ouvèze) et le 1^{er} SMOP ont fusionné pour former un syndicat unique qui a conservé l'intitulé SMOP. Ce syndicat a pour objet de promouvoir dans un intérêt global l'aménagement et l'entretien cohérents des milieux aquatiques ainsi que la gestion de l'eau à l'échelle de tout le bassin versant en Drôme et en Vaucluse. Il a notamment vocation à assurer une coordination entre l'ensemble des acteurs de l'eau du bassin et le portage du projet de contrat de rivière et de son Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI).</p> <p>Le syndicat, voyant sa vocation de maîtrise d'ouvrage opérationnelle renforcée par cette fusion et par la mise en application de la compétence dite GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) issue de la loi sur la modernisation de l'action publique du 27 janvier 2014, il a besoin de conserver à long terme des moyens humains adaptés à ses évolutions.</p> <p>L'équipe technique et administrative est aujourd'hui composée d'un agent administratif en appui aux postes techniques, de deux techniciens de rivière en charge de la mise en œuvre d'opérations de gestion des ripisylves, d'un chargé de missions Inondations et animation du PAPI et d'un directeur également en charge de l'animation du contrat de rivière et de certaines action du PAPI.</p>			
<p>Description: La mise en œuvre opérationnelle du PAPI nécessite un Equivalent Temps Plein (ETP) d'ingénieur indispensable pour à la fois pour apporter une assistance technique aux collectivités du territoire maîtres d'ouvrage d'actions, pour réaliser un travail de concertation avec l'ensemble des acteurs de la gestion du risque inondations du bassin et pour la mise en œuvre des actions sous maîtrise d'ouvrage directe SMOP. Vue l'étroite imbrication des démarches de contrat de rivière et de PAPI portées par le SMOP, cet ETP se compose de deux agents : le directeur-animateur du contrat de rivière et l'ingénieur en charge spécifiquement des questions d'inondations selon la répartition suivante:</p>			
Identification des agents		Part de chaque agent sur l'ETP de l'équipe	
Directeur - Animateur Contrat de rivière		25%	
Ingénieur d'études et de projets inondations / animateur PAPI		75%	
La fiche action porte sur la pérennisation de l'équipe d'animation du PAPI pour les 3 ans de l'avenant du PAPI afin d'assurer son pilotage technique, administratif, réglementaire et financier.			
Condition d'exécution : Un rapport d'activité annuel sera réalisé.			

TERRITOIRE CONCERNE

Ensemble des communes du bassin versant



ECHEANCIER PREVISIONNEL

Planning	Année 1	Année 2	Année 3
Communication	62 500 €HT	62 500 €HT	62 500 €HT
Total coût annuel action	62 500 €HT	62 500 €HT	62 500 €HT

PLAN DE FINANCEMENT

Montant estimatif: **187 500 €HT** **187 500 €TTC**

Identification des financeurs et taux de financement:

Financeurs	Taux	Montant	TOTAL
<u>Etat BOP181</u>	40%	72 000 €	72 000 €
<u>Etat FPRNM</u>	0%	0 €	0 €
<u>Région Provence Alpes Côte d'Azur</u>	0%	0 €	0 €
<u>Région ARA</u>	0%	0 €	0 €
<u>Département 84</u>	0%	0 €	0 €
<u>Département 26</u>	0%	0 €	0 €
<u>Agence de l'Eau</u>	0%	0 €	0 €
<u>Autres</u>	0%	0 €	0 €
<u>Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale</u>	62%	115 500 €	115 500 €
TOTAL		187 500 €	187 500 €

INDICATEURS DE SUIVI /REUSSITE

Action	Objectif	Echéance
Communication	100%	Années 1 à 3

OPERATIONS DE COMMUNICATION ENVISAGEES

* Information du comité de pilotage

MOYEN DU SMOP

Cf Description dans toutes les fiches actions du temps à consacrer par le SMOP (estimation en jour.homme - j.h)

**Axe 1: Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque**

N° Fiche action

PAPI: 1.1CR: B2_2Priorité: 1**Etudier et pérenniser la connaissance des PHEC**Maître d'ouvrage : **SMOP**Partenaires associés: **DDT84, communes**Montant estimé de l'action: **25 000 €HT** **30 000 €TTC**

OF concerné: **OF8** Masse(s) d'eau concernée(s):
Dispositions concernées: **8-09** **Toutes les masses d'eau du bassin versant**
Mesure du PDM: -

*Référence SDAGE 2010-2015***OBJECTIFS - ENJEUX**

- Informer et sensibiliser la population du bassin versant
- Développer la culture du risque
- Maintenir la mémoire du risque en lui donnant une valeur patrimoniale
- Favoriser la diffusion de l'information
- Prévention et acceptation du risque

NATURE DE L'ACTION

Etude et travaux

DESCRIPTION DE L'ACTION

Contexte : L'article L563-3-I du code de l'environnement précise que « dans les zones exposées au risque d'inondations, le maire, avec l'assistance des services de l'Etat compétents, procède à l'inventaire des repères de crues existant sur le territoire communal et établit les repères correspondant aux crues historiques, aux nouvelles crues exceptionnelles ou aux submersions marines. Par la suite, la commune ou le groupement de collectivités territoriales compétent pourront matérialiser, entretenir et protéger ces repères.

Les articles R563-11 à R563-15 précisent les conditions d'implantation, d'entretien de ces repères, et d'information (intégration au DICRIM).

Description :

En lien avec la base de données nationales, l'action consistera :

- à formaliser l'inventaire existant (compléter, vérifier, critiquer les données), et notamment intégrer les réalisations de la CCPRO ;
- à procéder à de nouveaux inventaires dans les secteurs à enjeux et à vérifier l'état des anciens repères ;
- à centraliser les données sur l'ensemble du bassin versant et à les rendre accessibles au public (site Internet du SMOP, site "www.reperesdecrues.developpement-durable.gouv.fr", dans les DICRIM);
- à poser de nouveaux repères normalisés dans les zones à enjeux déficitaires.

Conditions d'exécution :

La synthèse des documents sur les repères existants, la centralisation des données et l'inventaire de nouveaux repères seront réalisés par le SMOP et la CCPRO sur leurs territoires. Les actions de vérification, complétude des données existantes, réalisation des bases de données et diffusion des informations (site internet, fiche synthétique pour les Maires) sera externalisées.

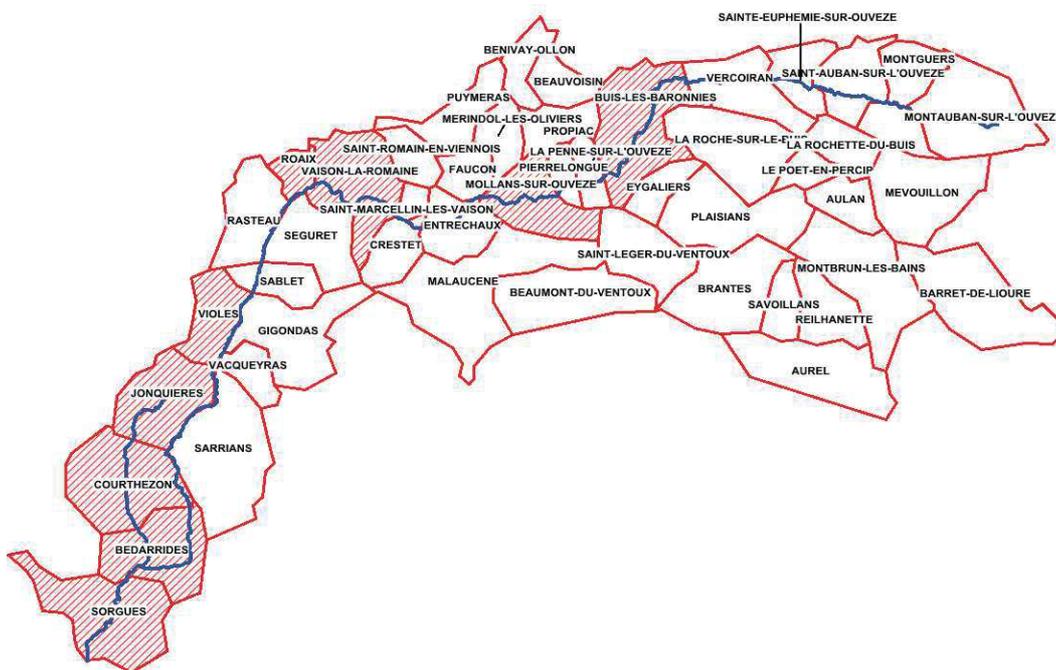
REMARQUE : on entend par "repères" les marques, laisses et repères physiques présents et inventoriés sur le territoire du bassin versant de l'Ouvèze Provençale. Une partie de l'action est engagée dans le cadre de la convention initiale pour un montant de 50 000 € HT (60 000 € TTC). Une deuxième partie sera donc réalisée dans le cadre de l'avenant.

TERRITOIRE CONCERNE

Ensemble du bassin versant et en particulier les centres urbains des 9 communes les plus impactées par les débordements de cours d'eau:

* Vaucluse: Sorgues, Bédarrides, Courthézon, Jonquières, Violès, Roaix, Vaison-la-Romaine

* Drôme: Mollans-sur-Ouvèze, Buis-les-Baronnies.



ECHEANCIER PREVISIONNEL

Planning	Année 1	Année 2	Année 3
Mise en conformité / pose des repères de crues	8 333 €HT	10 417 €HT	6 250 €HT
Total coût annuel action	8 333 €HT	10 417 €HT	6 250 €HT

PLAN DE FINANCEMENT

Montant estimatif: **25 000 €HT** **30 000 €TTC**

Identification des financeurs et taux de financement:

Financeurs	Taux	Montant	TOTAL
<u>Etat BOP181</u>	0%	0 €	0 €
<u>Etat FPRNM</u>	50%	12 500 €	12 500 €
<u>Région Provence Alpes Côte d'Azur</u>	25%	6 250 €	6 250 €
<u>Région ARA</u>	0%	0 €	0 €
<u>Département 84</u>	5%	1 250 €	1 250 €
<u>Département 26</u>	0%	0 €	0 €
<u>Agence de l'Eau</u>	0%	0 €	0 €
<u>Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale</u>	20%	5 000 €	5 000 €
TOTAL 1		25 000 €	25 000 €

* Taux de financement par rapport à l'assiette éligible des organismes



Fiches actions avenant

INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE		
Action	Objectif	Echéance
Etude	100%	Année 3
Mise en conformité et pose	50%	
OPERATIONS DE COMMUNICATION ENVISAGEES		
* Communication auprès des communes		
* Présentation de l'action en Copil		
* Communication auprès du grand public (articles de presse, site internet, inauguration,...)		
MOYEN DU SMOP		
– 5 j.h par an		



Axe 1: Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque		
N° Fiche action	PAPI: <u>1.2</u>	CR: <u>C 4</u> Priorité: <u>2</u>
Sensibiliser aux enjeux du bassin versant et valoriser des avancées du Contrat de rivière sur le volet inondation		
Maître d'ouvrage :	SMOP	
Partenaires associés:	Communes - - -	
Montant estimé de l'action:	12 166 €HT	14 600 €TTC
OF concerné:	<i>Référence SDAGE 2010-2015</i> OF4	Masse (s) d'eau concernée(s):
Dispositions concernées:	4-02, 4-04	Toutes les masses d'eau du bassin versant
Mesure du PDM:	-	
OBJECTIFS - ENJEUX		
<ul style="list-style-type: none">• Informer et sensibiliser la population du bassin versant ainsi que les acteurs locaux• Développer la culture du risque• Suivre l'avancement de la démarche PAPI• Mettre en place des outils de communication• Gouvernance (pilotage du Contrat) et concertation		
NATURE DE L'ACTION		
Fonctionnement		
DESCRIPTION DE L'ACTION		
<p>Contexte: L'objectif du Contrat de Rivière dans le cadre de l'action C_4 est de valoriser et centraliser les informations relatives à toutes les thématiques du Contrat.</p> <p>La présente fiche action vise à remplir ces objectifs plus spécifiquement sur la problématique inondation.</p> <p>Pour accompagner et animer la concertation PAPI, il sera nécessaire de mettre en place un plan de communication adapté avec des outils diversifiés visant :</p> <ul style="list-style-type: none">– à valoriser les avancées du PAPI et les efforts collectifs ;– à rendre accessible à des non initiés des informations techniques. Les données acquises par les études (étude du fonctionnement hydromorphologique de l'Ouvèze par exemple) mériteraient en effet d'être pédagogiquement expliquées aux élus et aux populations locales.– à sensibiliser et faire adhérer les élus et les habitants aux aménagements envisagés. En effet, il a souvent été constaté sur le bassin de l'Ouvèze mais également sur de nombreux autres territoires que les aménagements réalisés en faveur de la rivière, dans un souci de gestion des inondations par exemple ou de préservation des milieux, sont souvent incompris et critiqués par les populations locales qui ne perçoivent pas leur utilité ou n'en voient qu'un "gaspillage d'agent public". Pour faciliter l'acceptation sociale des projets et leur réalisation effective, un travail pédagogique devra donc être conduit par le SMOP au fur et à mesure de la réalisation des actions du Contrat et des besoins émergents.		
<p>Description :</p> <p>Cette action a été scindée en deux tranches dont la première a été mise en oeuvre en 2019 principalement pour la sensibilisation autour des risques crues soudaines dans les Gorges du Toulourenc.</p> <p>1- En accompagnement des temps de concertation (Comité de Rivière, Comité technique ou ateliers géographiques), <u>des évènementiels</u> (sorties sur le terrain, réunions publiques, exposition...) pourront être organisés par le SMOP : identification d'un site en lien avec la thématique traitée lors de la concertation, sollicitation d'un intervenant partenaire pour présenter le site ou présentation par le SMOP...</p>		

2- Dans un souci de vulgarisation des données techniques, il est proposé de développer des synthèses pédagogiques techniques en accompagnement des études afin de mieux faire comprendre aux élus en particulier mais également aux citoyens la valeur ajoutée de l'étude et d'éclairer de manière simple et non simpliste sur le fonctionnement de la rivière. Il est donc proposé d'associer systématiquement un volet pédagogique aux études afin de créer un réflexe de vulgarisation et de valorisation des informations recueillies. A titre d'exemple, il pourrait être pertinent de diffuser les conclusions de l'étude (ex : action 6.4 Réaliser une étude sur le fonctionnement hydromorphologique de l'Ouvèze) auprès des communes et collectivités locales du bassin versant pour une intégration dans les documents réglementaires et de planification : édition de cartes présentant l'espace de mobilité, mise à disposition sur le site internet... . Le coût de ce travail de vulgarisation technique associé aux études est intégré dans chaque étude mentionnée dans les volets techniques.

3- Des fiches explicatives à destination des élus et de leur communication vers les populations pourraient être développées. Il s'agit en effet d'offrir aux élus une base argumentaire pour qu'ils puissent plus facilement présenter un projet en mettant en avant des arguments sur le projet prévu "qui parlent" aux populations locales.

4- Publication de lettres d'information, de documents divers pour valoriser les avancées de la démarche : réalisation par exemple du journal de l'Ouvèze ou d'un numéro spécial annuel pour informer sur l'état d'avancement du PAPI, "faire remonter" du terrain ce qui a été réalisé et valorisé par des témoignages/interviews les retours d'expériences et les efforts conduits par les collectivités.

5- Mettre en place une communication presse...

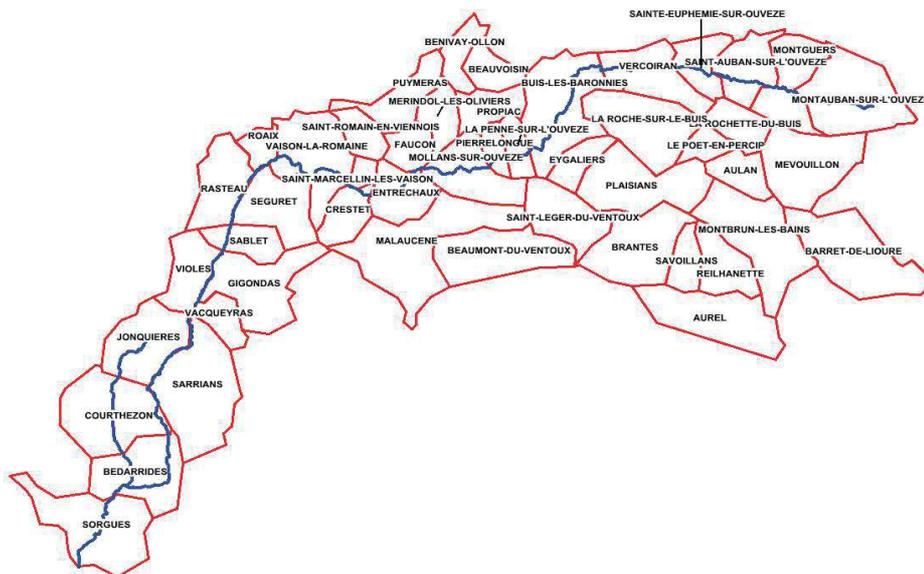
A noter que cette action est étroitement liée à l'action C_4 du Contrat de rivière (création d'un site internet) puisque les actions de communication réalisées ici pour informer et valoriser les avancées du PAPI seront forcément mises en ligne.

Conditions d'exécution :

- Mise en place des sorties terrains par le SMOP : 1 à 2 fois par an.
- Rédaction de synthèses de vulgarisation technique associées aux études à réaliser par le prestataire de l'étude.
- Rédaction de fiches techniques thématiques
- Un partenariat avec la presse locale devra être mis en place pour assurer pendant toute la durée du contrat une couverture régulière des sujets concernant la rivière.
- L'outil journal de l'Ouvèze (reportage / interviews de terrain) devra être conduit par un prestataire extérieur de formation journalisme / sociologie. Impression de 3000 exemplaires. A noter que la diffusion du journal pourra être couplée à celles des magazines municipaux ou intercommunaux. Prévoir la sortie d'un numéro par an.

TERRITOIRE CONCERNE

Ensemble des communes du bassin versant



ECHEANCIER PREVISIONNEL						
Planning	Année 1	Année 2	Année 3			
Organisation d'événementiels (sorties terrain, réunions publiques...)	3 559 €TTC	0 €TTC	0 €TTC			
Synthèses de vulgarisation technique	1 069 €TTC	0 €TTC	0 €TTC			
Fiches techniques thématiques	1 425 €TTC	0 €TTC	0 €TTC			
Publication de lettres d'information, de documents	8 547 €TTC	0 €TTC	0 €TTC			
Total coût annuel action	14 600 €TTC	0 €TTC	0 €TTC			
PLAN DE FINANCEMENT						
Montant estimatif:		12 166 €HT	14 600 €TTC			
Identification des financeurs et taux de financement:						
Financeurs	Taux	Montants				TOTAL
		Evènementiel	Synthèse	Fiches	Publications	
Etat BOP181	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Etat FPRNM	20%	712 €*	214 €*	285 €*	1 709 €*	2 920 €*
Région Provence Alpes Côte d'Azur	10%	356 €**	107 €**	142 €**	855 €**	1 460 €**
Région ARA	15%	534 €**	160 €**	214 €**	1 282 €**	2 190 €**
Département 84	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Département 26	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Agence de l'Eau	35%	1 246 €**	374 €**	499 €**	2 991 €**	5 110 €**
Autres	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale	20%	712 €	214 €	285 €	1 709 €	2 920 €
	TOTAL	3 559 €	1 069 €	1 425 €	8 547 €	14 600 €
*Subvention non encore attribuée						
**Subventions demandées entièrement dans le cadre de l'action C4 du Contrat de rivière en 2019						
INDICATEURS DE SUIVI /REUSSITE						
Action	Objectif	Echéance				
Organisation d'événementiels	1	Année 1				
Synthèses de vulgarisation technique	1					
Fiches techniques thématiques	1					
Publication de lettres d'information	1					
OPERATIONS DE COMMUNICATION ENVISAGEES						
<ul style="list-style-type: none"> – Mise en place des sorties terrains par le SMOP : 1 à 2 fois par an. – Rédaction de synthèses de vulgarisation technique associées aux études à réaliser par le prestataire de l'étude. – Rédaction de fiches techniques thématiques – Un partenariat avec la presse locale devra être mis en place pour assurer pendant toute la durée du contrat une couverture régulière des sujets concernant la rivière. – L'outil journal de l'Ouvèze (reportage / interviews de terrain) devra être conduit par un prestataire extérieur de formation journalisme / sociologie. Impression de 3000 exemplaires. A noter que la diffusion du journal pourra être couplée à celles des magazines municipaux ou intercommunaux. Prévoir la sortie d'un numéro par an. – Le détail du plan de communication sera précisé annuellement pour une demande chaque année des 						
MOYEN DU SMOP						
(6.8 j.h par an pendant 6 ans)						

**Axe 1: Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque**

N° Fiche action

PAPI: 1.4CR: C 7Priorité: 2**Animer des programmes pédagogiques auprès du jeunes public sur l'ensemble des thématiques du contrat**

Maître d'ouvrage :

PNRBP SMOP

Partenaires associés:

Ensemble des communes du bassin versant, FNE 84, CPIE, collectivités, PNR des Baronnies Provençales et du Mont Ventoux

Montant estimé de l'action:

24 000 €HT

28 800 €TTC

OF concerné:

OF4

Masse(s) d'eau concernée(s):

Dispositions concernées: 4-02, 4-04

Toutes les masses d'eau du bassin versant

Mesure du PDM:

-

*Référence SDAGE 2010-2015***OBJECTIFS - ENJEUX**

- Informer et sensibiliser la population du bassin versant
- Maintenir la mémoire du risque en lui donnant une valeur patrimoniale
- Favoriser la diffusion de l'information
- Communication et changements de pratiques

NATURE DE L'ACTION

Fonctionnement

DESCRIPTION DE L'ACTION**Objectif :** Favoriser la compréhension de la rivière et de sa gestion auprès des différentes cibles.

Contexte : Les rivières du bassin versant sont souvent mal connues localement. De plus, les pratiques respectueuses de l'eau ne sont pas encore bien ancrées. Il apparaît donc important de sensibiliser les jeunes publics à l'environnement en les aidant à mieux comprendre le fonctionnement naturel des cours d'eau et en les aidant à développer progressivement des gestes éco-citoyens. Le travail pédagogique auprès des enfants permet de viser indirectement les adultes souvent fortement sensibilisés par leurs enfants. Compte-tenu de l'historique meurtrier des inondations sur le bassin versant et du manque de culture du risque, cette thématique sera prépondérante dans la communication réalisée auprès des scolaires. L'objectif est de la présenter de manière "intégrée" à l'ensemble des thématiques du Contrat de Rivière (ressource, qualité de l'eau,...).

Description : L'animation pédagogique pourra se réaliser dans les écoles de classes élémentaires (CP au CM2), dans les collèges (6^{ème} à la 3^{ème}), ou les lycées (2nd à la Terminale) ou au niveau des centres aérés du territoire. Elle s'appuyera sur les outils de sensibilisation existants dans le domaine de l'EEDD (Éducation à l'Environnement et au Développement Durable) : plaquette d'information, jeux et mallettes pédagogiques, maquettes, visites sur site... Cette animation doit permettre de traiter toutes les thématiques du Contrat : qualité en développant par exemple des sorties terrain avec manipulation et création d'un jardin expérimental, sur le thème des inondations, de la valorisation des milieux aquatiques et des économies d'eau.

Cette action sera portée par les acteurs de l'EEDD présents sur le territoire en s'appuyant sur l'expertise des PNR des Baronnies Provençales et du Mont Ventoux (en cours de constitution), etc. En ce qui concerne les animations dans le cadre scolaire, les programmes pédagogiques seront élaborés en étroite collaboration avec les enseignants.

Action en lien avec les actions de l'axe 1 "Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque" du PAPI et C_10 (sensibilisation aux Zones Humides) et C_14 (économies d'eau) du Contrat de Rivière.

Condition d'exécution :

Moyens techniques et humains :

Portage par les institutions spécialisées dans l'EEDD (prestataires extérieurs ou régie) et utilisation des outils de sensibilisation existants (maquette pédagogique, sorties terrains...). Chaque classe (écoles, collèges et lycées) et les centres aérés du territoire pourront bénéficier par exemple d'une journée de sensibilisation (½ journée en classe et ½ journée terrain en contexte scolaire, ½ journée de terrain pour les centres aérés, etc.). A noter cependant que cette action est conditionnée par le volontariat et la libre adhésion des écoles et des centres aérés à la démarche.

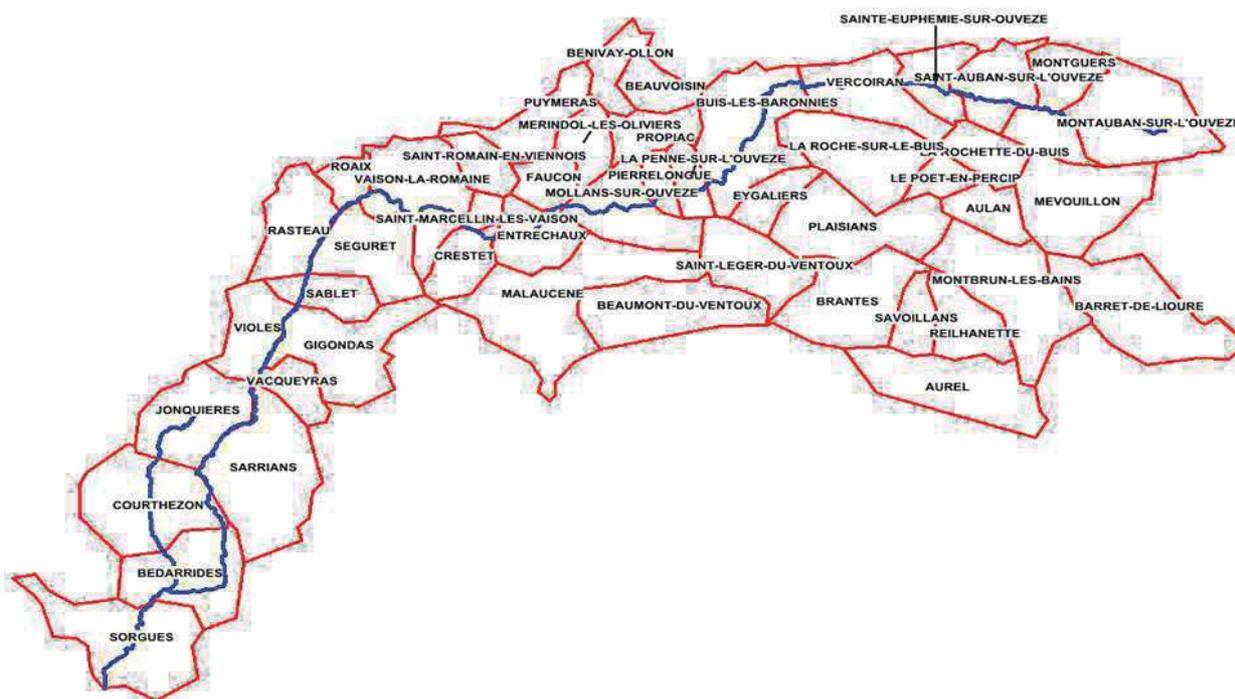
Deux maitres d'ouvrage ont été identifiés pour la portage de cette action :

* Sur le bassin versant de l'Ouvèze, le Parc Naturel Régional des Baronnies Provençales (PNRBP) couvre une partie du périmètre de la communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençales ainsi que Vaison-la-Romaine, soit 20 communes du PAPI. Le PNRBP réalisera cette animation dans les communes appartenant à son périmètre d'intervention et pourra proposer une assistance aux autres collectivités du territoire intéressées par sa réalisation.

* Le Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençales (SMOP) réalisera cette action par l'intermédiaire d'un prestataire extérieur sur le territoire non couvert par le PNRBP.

TERRITOIRE CONCERNE

Ensemble des communes du bassin versant.



ECHEANCIER PREVISIONNEL

Planning	Année 1	Année 2	Année 3
Animation pédagogique PNRBP	5 000 € TTC	5 000 € TTC	5 000 € TTC
Animation pédagogique SMOP	0 € TTC	6 900 € TTC	6 900 € TTC
Total coût annuel action	5 000 € TTC	11 900 € TTC	11 900 € TTC

PLAN DE FINANCEMENT



Fiches actions avenant

Montant estimatif: **24 000 €HT** **28 800 €TTC**

Identification des financeurs et taux de financement:

	Maître d'ouvrage PNRBP		Maître d'ouvrage SMOP		TOTAL
	1.4a		1.4b		
Financeurs	Taux	Montant	Taux	Montant	
<u>Etat BOP181</u>	0%	0 €	0%	0 €	0 €
<u>Etat FPRNM</u>	50%	7 500 €	50%	6 900 €	14 400 €
<u>Région Provence Alpes Côte d'Azur</u>	0%	0 €	0%	0 €	0 €
<u>Région ARA</u>	0%	0 €	0%	0 €	0 €
<u>Département 84</u>	0%	0 €	0%	0 €	0 €
<u>Département 26</u>	0%	0 €	0%	0 €	0 €
<u>Agence de l'Eau</u>	0%	0 €	0%	0 €	0 €
<u>PNRBP</u>	50%	7 500 €	0%	0 €	7 500 €
<u>Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale</u>	0%	0 €	50%	6 900 €	6 900 €
	TOTAL 1	15 000 €	TOTAL 2	13 800 €	28 800 €

INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Action	Objectif	Echéance
3 projets pédagogiques / an	100%	Années 1 à 3

OPERATIONS DE COMMUNICATION ENVISAGEES

* Présentation et information en comité de pilotage

* Communication auprès du grand public (articles dans la presse locale et municipale, sites internet des syndicats et des communes, etc.)

MOYEN DU SMOP

2 j.h par an à partir de l'année 2 pour suivre les programmes pédagogiques

**Axe 1: Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque**

N° Fiche action

PAPI: 1.6CR: B2_1Priorité: 1**Elaborer / Réviser les DICRIM à l'échelle du périmètre du PPRI**Maître d'ouvrage : **Communes sous PPRI approuvé**Partenaires associés: **SMOP, DDT 84 & 26**Montant estimé de l'action: **107 500 €HT** **129 000 €TTC**OF concerné: **OF8** *Référence SDAGE 2010-2015*Dispositions concernées: **8-09** Masse(s) d'eau concernée(s): **Toutes les masses d'eau superficielles**Mesure du PDM: **-** **du bassin versant****OBJECTIFS - ENJEUX**

- Informer et sensibiliser les élus et la population du bassin versant
- Améliorer l'alerte et la gestion de crise
- Prévention et acceptation du risque
- Assurer la sauvegarde des populations

NATURE DE L'ACTION

Etude

DESCRIPTION DE L'ACTION

Contexte : Sur les 49 communes du bassin versant, 41 sont couvertes par un PPRI, 24 en Vaucluse et 17 en Drôme.

Au total, 31 communes sont dotées d'un DICRIM. 5 communes en Vaucluse et 5 communes en Drôme n'ont pas ce document. Si de nombreux DICRIM sont récents en Drôme, en revanche, la plupart ont été élaborés au début des années 2000, en Vaucluse soit avant l'approbation du PPRI de l'Ouvèze.

Depuis quelques années, les connaissances concernant les inondations se sont améliorées ; elles progresseront suite aux études complémentaires (ex : action 1.1). Il apparaît désormais opportun de valoriser et d'exploiter ces connaissances afin d'élaborer de nouveaux DICRIM et de mettre à jour les existants.

Par ailleurs, les DICRIM doivent prendre en compte les informations communiquées dans les Dossiers Départementaux sur les Risques Majeurs (DDRM). En Vaucluse, ce dernier a été mis à jour en mars 2016, en Drome en novembre 2017.

Description : L'action consistera à réaliser des DICRIM sur les communes non pourvues, de compléter et modifier les DICRIM existants sur la base des données produites depuis leur élaboration et plus particulièrement le PPRI de l'Ouvèze, les DDRM, les études conduites par le SMOP, le SIABO sur la Seille en particulier, la CCPRO, et les données relatives au TRI d'Avignon – Plaine du Tricastin – Basse Vallée de la Durance sous-ensemble "affluents du Rhône".

Communes avec un PPRI approuvé dont le DICRIM peut être actualisé (horizon 2022):

*En Vaucluse 16 communes : Violès, Puyméras, Beaumont-du-Ventoux, Malaucène, Séguret, Saint-Romain-en-Viennois, Rasteau, Faucon, Bédarrides, Jonquières, Sorgues, Sablet, Savoillan, Brantes, Entrechaux et Courthézon.

*En Drôme 7 communes : Montguers, Montbrun-les-Bains, Mollans-sur-Ouvèze, Reilhanette, Montauban-sur-Ouvèze, Vercoiran et Sainte-Euphémie-sur-Ouvèze.

NB: le chiffrage est basé sur un estimatif de 3000€TTC / commune

Communes avec un PPRI approuvé dont le DICRIM doit être réalisé:

5 Communes localisées en Drôme : Buis-les-Baronnies, Saint-Auban-sur-Ouvèze, La Penne-sur-l'Ouvèze, Mérimindol-les-Oliviers et Propiac.

5 Communes localisées en Vaucluse : Crestet, Sarrians, Saint-Marcellin-lès-Vaison, Roaix et Gigondas.

NB: le chiffrage est basé sur un estimatif de 6000€TTC / commune

Conditions d'exécution : La réalisation et la mise à jour des DICRIM seront réalisées par les communes, conformément à l'article R125-11 du Code de l'Environnement. Elles pourront être mises en œuvre en régie ou par prestations de services selon les moyens propres de chaque commune. Toutes les communes non dotées de DICRIM ou dont le DICRIM est ancien/obsolète au regard des données nouvelles sur les risques sont concernées par cette action.

Le SMOP :

– fournira un CCTP dans le cadre d'une externalisation de l'élaboration du DICRIM

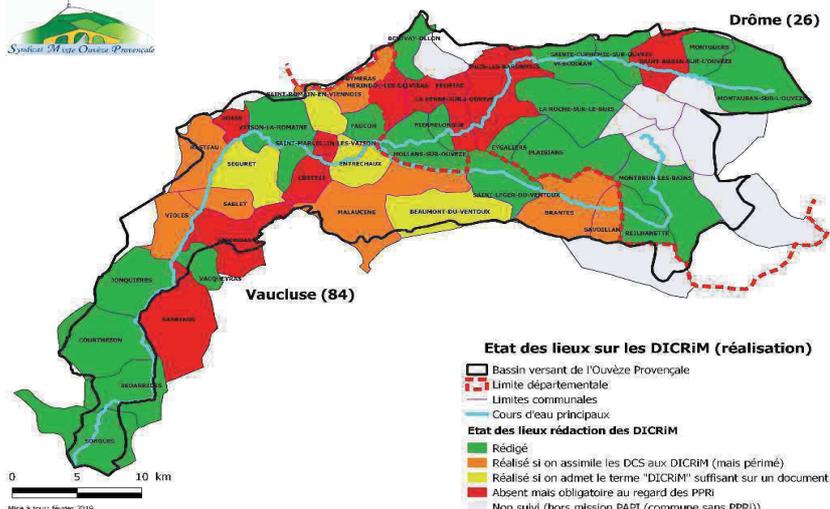
– mettra à disposition des communes une trame commune à adapter à la commune en veillant notamment à l'intégration d'un volet sur la gestion des axes routiers (type plan route).

– proposera une assistance au maître d'ouvrage : animation locale pour inciter les communes à s'engager dans la démarche, assistance technique...

– assurera un suivi de cette action.

TERRITOIRE CONCERNE

Etat des lieux: février 2019



ECHEANCIER PREVISIONNEL

Planning	Année 1	Année 2	Année 3
Réalisation des DICRIM	43 000 €TTC	50 800 €TTC	35 200 €TTC
Total coût annuel action	43 000 €TTC	50 800 €TTC	35 200 €TTC

PLAN DE FINANCEMENT

Montant estimatif: 107 500 €HT 129 000 €TTC

Identification des financeurs et taux de financement:

Financeurs	Taux	Montant	TOTAL
Etat BOP181	0%	0 €	0 €
Etat FPRNM	0%	0 €	0 €
Région Provence Alpes Côte d'Azur	30%*	23 400 €	23 400 €
Région ARA	0%	0 €	0 €
Département 84	0%	0 €	0 €
Département 26	0%	0 €	0 €
Agence de l'Eau	0%	0 €	0 €
Autres	70%	105 600 €	105 600 €
Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale	0%	0 €	0 €
TOTAL		129 000 €	129 000 €

* Taux de financement par rapport à l'assiette éligible des organismes

INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Action	Objectif	Echéance
Réalisation des DICRIM des 10 communes n'ayant pas encore ce document : Buis-les-Baronnies, Saint-Auban-sur-Ouvèze, La Penne-sur-l'Ouvèze, Mérindol-les-Oliviers et Propiac en Drôme, Crestet, Sarrians, Saint-Marcellin-lès-Vaison, Roaix et Gigondas en Vaucluse.	100%	Années 1 à 3

OPERATIONS DE COMMUNICATION ENVISAGEES

- * Présentation et information en comité de pilotage
- * Action individuelle de communication auprès des communes intéressées.
- * Diffusion des DICRIM sur le site internet du SMOP (action 1.5) et dans les journaux communaux

MOYEN DU SMOP

Suivi des DICRIM : 8 j.h par an durant 6 ans

**Axe 1: Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque**

N° Fiche action

PAPI:

1.7

CR:

=

Priorité:

1**Préparation d'un dossier de PAPI complet**Maître d'ouvrage : **SMOP**Partenaires associés: **SMOP, DREAL PACA, MO des actions du PAPI, acteurs du territoire...**Montant estimé de l'action: **100 000 €HT** **120 000 €TTC***Référence SDAGE 2010-2015*

OF concerné: - Masse(s) d'eau concernée(s):

Dispositions concernées: - **Toutes les masses d'eau superficielles**Mesure du PDM: - **du bassin versant****OBJECTIFS - ENJEUX**

- Assurer le suivi du dossier PAPI complet
- Mettre en œuvre les conclusions des études du PAPI d'intention
- Pérenniser l'information, la sensibilisation et l'enracinement de la culture du risque inondation sur le bassin

NATURE DE L'ACTION

Etude

DESCRIPTION DE L'ACTION

Contexte : le PAPI (Programme d'actions de prévention des inondations) est l'un des seuls outils contractuels afin de bénéficier de financements gérés par l'Etat (fond de prévention des risques naturels majeurs dit fond « Barnier » et budget du ministère de l'écologie) et de financements de la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur.

Le PAPI de l'Ouvèze est un PAPI labellisé PAPI d'intention par la commission mixte inondations qui l'a examiné en février 2016.

Il est composé d'un programme de 27 actions pour un montant estimatif de 5,3 M € HT (6,04 M € TTC) et financé à hauteur de 4,25 M €.

Les financements de ce programme ont été encadrés par une convention-cadre signée par tous les partenaires. D'une durée initiale de 3 ans, elle a été prolongée de 3 dans par avenant. Cette convention a permis de bénéficier pendant cette période de financements pour les dossiers de demande déposés. Un certain nombre de dossiers ont porté sur des études pour répondre à certaines questions des acteurs locaux ou mettre à jour et affiner des données anciennes ou incomplètes.

Description : L'action consistera à réaliser un bilan du PAPI d'intention et de rédiger un dossier de candidature pour un PAPI complet selon les modalités du cahier des charges en vigueur.

Conditions d'exécution : Cette action sera réalisée sous l'égide du SMOP avec l'appui d'un prestataire extérieur. Les acteurs locaux seront mobilisés tout au long de la réalisation de cette étude afin d'intégrer le niveau d'ambition et leurs attentes.



Fiches actions avenant

TERRITOIRE CONCERNE

Ensemble des communes du bassin versant



ECHEANCIER PREVISIONNEL

Planning	Année 1	Année 2	Année 3
Préparation du dossier	0 € TTC	18 000 € TTC	102 000 € TTC
Total coût annuel action	0 € TTC	18 000 € TTC	102 000 € TTC

PLAN DE FINANCEMENT

Montant estimatif: **100 000 € HT** **120 000 € TTC**

Identification des financeurs et taux de financement:

Financeurs	Taux	Montant	TOTAL
<u>Etat BOP181</u>	0%	0 €	0 €
<u>Etat FPRNM</u>	50%	60 000 €	60 000 €
<u>Région Provence Alpes Côte d'Azur</u>	15%	18 000 €	18 000 €
<u>Région ARA</u>	0%	0 €	0 €
<u>Département 84</u>	15%	18 000 €	18 000 €
<u>Département 26</u>	0%	0 €	0 €
<u>Agence de l'Eau</u>	0%	0 €	0 €
<u>Autres</u>	0%	0 €	0 €
<u>Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale</u>	20%	24 000 €	24 000 €
TOTAL		96 000 €	120 000 €

INDICATEURS DE SUIVI /REUSSITE

Action	Objectif	Echéance
Réalisation du bilan du PAPI d'intention Rédaction du dossier de candidature du PAPI complet.	100%	Année 3

OPERATIONS DE COMMUNICATION ENVISAGEES

- * Présentation et information en comité de pilotage
- * Diffusion sur le site Internet du SMOP du bilan du PAPI d'intention

MOYEN DU SMOP

8 j.h sur la dernière année



Axe 3: Alerte et gestion de crise		
N° Fiche action	PAPI: <u>3.1</u>	CR: <u>B2 4</u> Priorité: <u>1</u>
Elaborer / Réviser les PCS ou PICS à l'échelle du périmètre du PPRI		
Maître d'ouvrage :	Communes sous PPRI approuvé	CCPRO
Partenaires associés:	SMOP, DDT 84 & 26, SDIS 26&84, SIDPC 26&84.	
Montant estimé de l'action:	102 500 €HT	123 000 €TTC
OF concerné:	<i>Référence SDAGE 2010-2015</i> OF8	Masse(s) d'eau concernée(s):
Dispositions concernées:	8-10	Toutes les masses d'eau du bassin versant
Mesure du PDM:	-	
<u>OBJECTIFS-ENJEUX</u>		
<ul style="list-style-type: none">• Améliorer l'alerte• Anticiper et fiabiliser la gestion de crise• Assurer la sauvegarde des populations• Révision et gestion de crise		
<u>NATURE DE L'ACTION</u>		
Etude, fonctionnement		
<u>DESCRIPTION DE L'ACTION</u>		
<p>Contexte : 92% des communes concernées par un PPRI approuvé sont aujourd'hui dotées d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS). Ce document est en cours d'élaboration pour Brantes, Roaix et Savoillans. La CCPRO (regroupant les communes de Courthézon et Jonquières) a également la volonté de définir un plan de sauvegarde à l'échelle de son territoire de compétence et en complément des PCS réalisés à l'échelle communale.</p> <p>Au-delà de l'aspect de conformité réglementaire, le PCS est un outil indispensable à la gestion de crise en temps de crue et à la réduction des conséquences des inondations. Cet outil permet à la fois de se préparer à la crise et d'être organisé au mieux pour la gérer.</p> <p>Par ailleurs, les connaissances des divers phénomènes d'inondation se sont améliorées depuis quelques années. Il s'avère désormais opportun de pouvoir les valoriser et les exploiter dans les PCS. A noter aussi que ces documents nécessitent une révision fréquente, obligatoire tous les 5 ans pour les communes soumises à un PPRI.</p> <p>Sur la partie drômoise du bassin versant, on note que le SIDPC26 sera sollicité et qu'il fera partie des interlocuteurs privilégiés pour la réalisation de la démarche.</p> <p>Cette action pourra bénéficier des avancées des études menées dans le cadre des actions 2.1.a) et 2.1.b).</p> <p>Cependant, il faut noter que ces documents nécessitent une révision fréquente, obligatoire tous les 5 ans pour les communes soumises à un PPRI.</p>		

Description : Cette action consistera donc :

1- Elaborer les PCS des 3 communes sous PPRI approuvé n'en disposant pas:

3 communes vauclusiennes: Brantes, Roaix et Savoillan.

NB: le chiffrage est basé sur un estimatif de 5000€TTC / commune

2- Réviser les 36 PCS existants hors CCPRO afin d'avoir moins de 5 ans à l'horizon 2022 :

17 communes Dromoise : Montguers, Pierrelongue, Benivay-Ollon, Montbrun-les-Bains, Mollans-sur-Ouvèze, Reilhanette, Eygaliers, Mérindol-les-Oliviers, Propiac, Plaisians, La penne-sur-Ouvèze, Montauban-sur-Ouvèze, Vercoiran, Buis-les-Baronnies, La roche-sur-le-Buis, Saintes-Euphémie-sur-Ouvèze et Saint-Auban-sur-Ouvèze.

19 communes vauclusiennes : Violès, Puyméras, Beaumont-du-Ventoux, Malaucène, Sarrians, Gigondas, Vacqueyras, Séguret, Saint-Romain-en-Viennois, Crestet, Rasteau, Faucon, Saint-Léger-du-Ventoux, Jonquières, Saint-Marcellin-les-Vaison, Sorgues, Sablet, Entrechaux et Courthézon.

NB: le chiffrage est basé sur un estimatif de 3000€TTC / commune

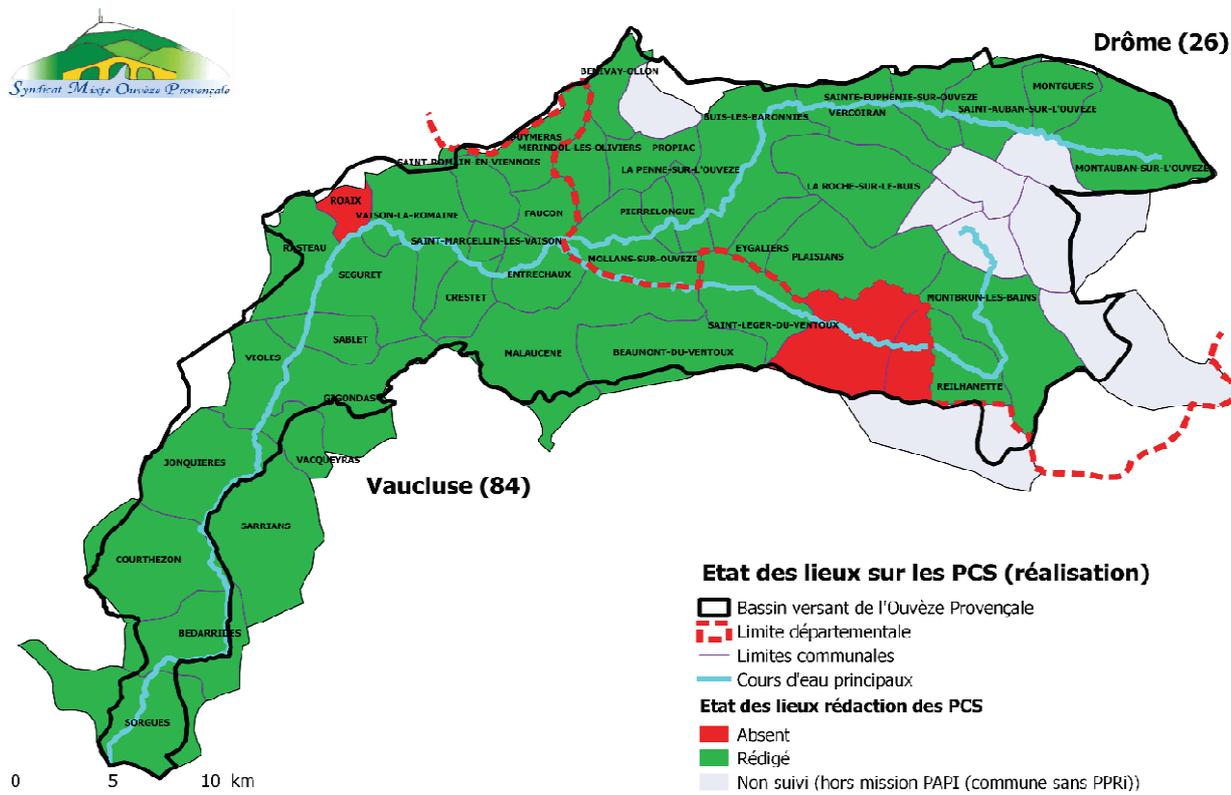
3- Elaborer le PICS à l'échelle de la CCPRO (pour les communes vauclusiennes de Courthézon et Jonquières)

Conditions d'exécution : Le SMOP proposera des préconisations types afin d'harmoniser l'ensemble des PCS et PICS et d'intégrer au mieux la problématique inondations.

Les communes et la CCPRO auront en charge l'élaboration ou la révision des PCS ou PICS : 21 communes couvertes par un PPRI dont 11 en Vaucluse et 10 en Drôme, sont concernées par une procédure d'élaboration.

TERRITOIRE CONCERNE

Etat des lieux novembre 2018



Mise à jour: novembre 2018

ECHEANCIER PREVISIONNEL

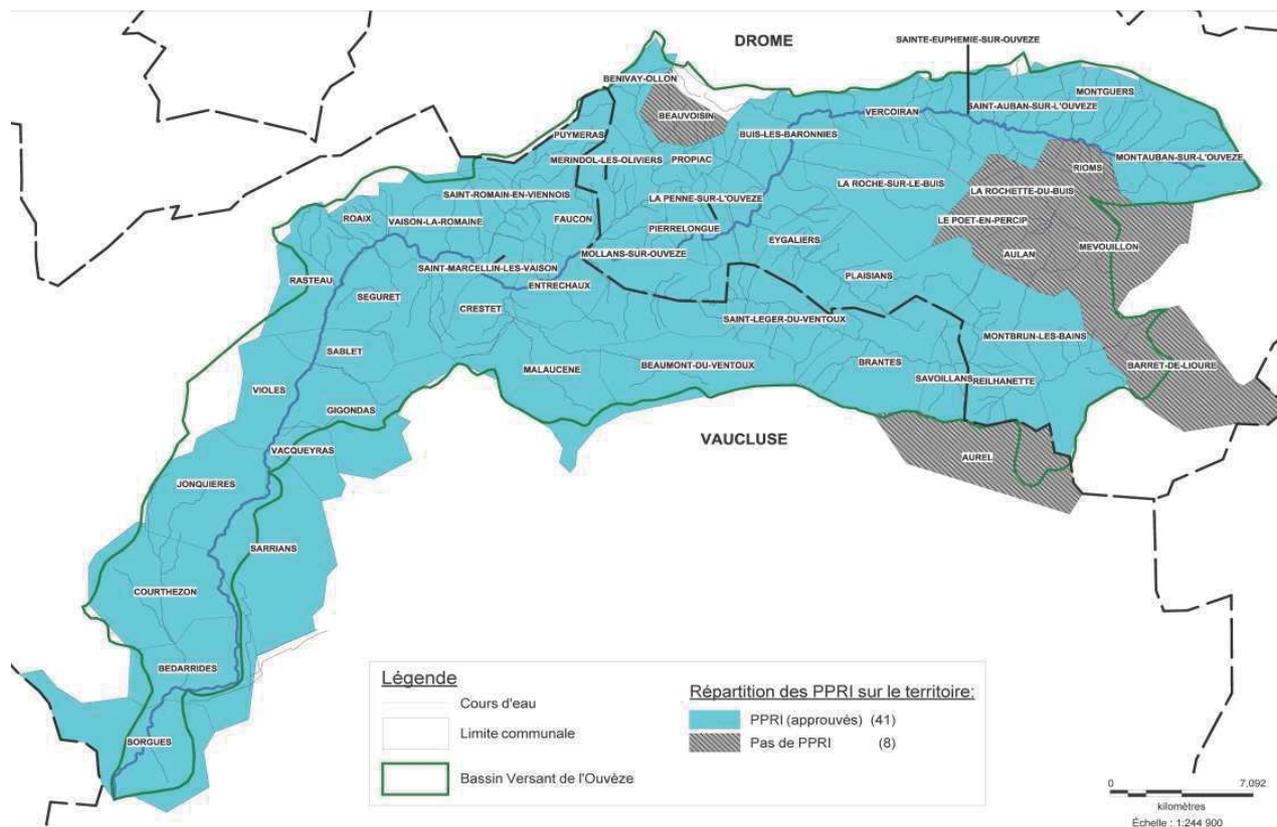


Fiches actions avenant

Planning	Année 1	Année 2	Année 3
Elaboration/Révision des PCS (commune PPRI)	41 000 €TTC	48 200 €TTC	33 800 €TTC
Elaboration/Révision le PICS (CCPRO)	0 €TTC	0 €TTC	0 €TTC
Total coût annuel action	41 000 €TTC	48 200 €TTC	33 800 €TTC
PLAN DE FINANCEMENT			
Montant estimatif:		102 500 €HT	123 000 €TTC
Identification des financeurs et taux de financement:			
Maître d'ouvrage Communes			
3.1a			
Financeurs	Taux	Montant	TOTAL
<u>Etat BOP181</u>	0%	0 €	0 €
<u>Etat FPRNM</u>	0%	0 €	0 €
<u>Région Provence Alpes Côte d'Azur</u>	30%*	21 600 €	21 600 €
<u>Région ARA</u>	0%	0 €	0 €
<u>Département 84</u>	0%	0 €	0 €
<u>Département 26</u>	0%	0 €	0 €
<u>Agence de l'Eau</u>	0%	0 €	0 €
<u>Autres</u>	70%	101 400 €	101 400 €
<u>Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale</u>	0%	0 €	0 €
	TOTAL 1	123 000 €	123 000 €
* Taux de financement par rapport à l'assiette éligible des organismes			
INDICATEURS DE SUIVI /REUSSITE			
Action	Objectif	Echéance	
Réalisation des PCS de Brantes, Roaix et Savoillans.	100%	Années 1 à	
Réalisation d'un exercice de secours à l'échelle du bassin versant	100%	3	
OPERATIONS DE COMMUNICATION ENVISAGEES			
* Présentation et information en comité de pilotage			
* Action individuelle de communication auprès des communes intéressées.			
* Diffusion des PCS sur le site internet du SMOP (action 1.5) et dans les journaux communaux			
MOYEN DU SMOP			
5 j.h. par an durant 6 ans			

Axe 3: Alerte et gestion de crise		
N° Fiche action	PAPI: <u>3.2</u>	CR: <u>B2_5</u> Priorité: <u>1</u>
Mise en oeuvre d'exercices de secours à l'échelle du périmètre du PPRI		
Maître d'ouvrage :	Communes sous PPRI approuvé	CCPRO
Partenaires associés:	SMOP, DDT 84 & 26, SDIS 26&84, SIDPC 26&84.	
Montant estimé de l'action:	0 €	
OF concerné:	<i>Référence SDAGE 2010-2015</i> OF8	Masse(s) d'eau concernée(s):
Dispositions concernées:	8-10	Toutes les masses d'eau du bassin versant
Mesure du PDM:	-	
<u>OBJECTIFS-ENJEUX</u>		
<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer l'alerte • Anticiper et fiabiliser la gestion de crise • Assurer la sauvegarde des populations • Révision et gestion de crise 		
<u>NATURE DE L'ACTION</u>		
Etude, fonctionnement		
<u>DESCRIPTION DE L'ACTION</u>		
<p>Contexte : Outre la réalisation et l'actualisation des PCS et PICS qui seront engagés dans le cadre de l'action 3.1, leur mise en oeuvre via des exercices de secours permettra d'assurer la gestion de crise. Ainsi, la sauvegarde des populations et la réduction des dommages seront améliorées.</p> <p>En effet, les inondations touchant bien souvent plusieurs communes, la gestion de l'alerte et de la situation de crise mobilise de nombreux acteurs (communes, services de l'Etat, SDIS...), qui doivent alors agir de manière concertée. Une maîtrise des protocoles à engager et une coordination efficace de ces acteurs sont indispensables pour limiter les conséquences des inondations, enclencher les mesures de sauvegarde adéquates au bon moment. Il s'avère important de conforter la pratique des exercices de secours et de gestion de crise à l'échelle communale mais également, il apparaît opportun de pouvoir organiser des exercices à l'échelle du bassin versant, sur les communes les plus impactées, identifiées dans le PPRI.</p> <p>Sur la partie drômoise du bassin versant, on note que le SIDPC26 sera sollicité et qu'il fera partie des interlocuteurs privilégiés pour la réalisation de la démarche.</p> <p>Cette action pourra bénéficier des avancées des études menées dans le cadre de l'action 3.1 et du REX de l'exercice de sécurité civile sur la thématique du risque inondation réalisé en septembre 2019 sur le territoire du bassin de l'Ouvèze aval (Violès, Jonquières, Courthézon et Bédarrides).</p> <p>Description : Cette action consistera à organiser régulièrement des exercices pour tester les procédures des PCS et PICS avec les acteurs impliqués dans la gestion de crise afin d'en fiabiliser la mise en oeuvre.</p> <p>Conditions d'exécution : La mise en oeuvre des exercices sera réalisée sous l'égide des cellules de crise. Les communes concernées et la CCPRO sur son territoire sont à l'initiative la démarche.</p>		

TERRITOIRE CONCERNE



ECHEANCIER PREVISIONNEL

Planning	Année 1	Année 2	Année 3
Mise en œuvre des exercices	0 €	0 €	0 €
Total coût annuel action	0 €	0 €	0 €

PLAN DE FINANCEMENT

Montant estimatif (HT): **0 €**

Identification des financeurs et taux de financement:

Financeurs	Maître d'ouvrage Communes		Maître d'ouvrage CCPRO		TOTAL
	Taux	Montant	Taux	Montant	
<u>Etat BOP181</u>	0%	0 €	0%	0 €	0 €
<u>Etat FPRNM</u>	0%	0 €	0%	0 €	0 €
<u>Région Provence Alpes Côte d'Azur</u>	0%*	0 €	0%*	0 €	0 €
<u>Région ARA</u>	0%	0 €	0%	0 €	0 €
<u>Département 84</u>	0%	0 €	0%	0 €	0 €
<u>Département 26</u>	0%	0 €	0%	0 €	0 €
<u>Agence de l'Eau</u>	0%	0 €	0%	0 €	0 €
<u>Autres</u>	100%	0 €	100%	0 €	0 €
<u>Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale</u>	0%	0 €	0%	0 €	0 €
	TOTAL 1	0 €	TOTAL 2	0 €	0 €



Fiches actions avenant

INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE		
Action	Objectif	Echéance
Réalisation des PCS de Violès, Roaix et Mollans-sur-Ouvèze	100%	Année 3
Réalisation d'un exercice de secours à l'échelle du bassin versant	100%	
OPERATIONS DE COMMUNICATION ENVISAGEES		
* Présentation et information en comité de pilotage		
* Action individuelle de communication auprès des communes interressées.		
* Diffusion des PCS sur le site internet du SMOP (action 1.5) et dans les journaux communaux		
MOYEN DU SMOP		
5 j.h. par an durant 6 ans		

Axe 4: Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme		
N° Fiche action	PAPI: 4.1	CR: C 3 Priorité: 1
Expertiser et suivre les documents d'urbanisme au regard du risque inondation		
Maître d'ouvrage :	SMOP	
Partenaires associés:	Communes, EPCI, porteurs SCoT	
Montant estimé de l'action:	23 800 €HT	28 560 €TTC
OF concerné:	<i>Référence SDAGE 2010-2015</i>	
Dispositions concernées:	OF4	Masse(s)(s) d'eau concernée(s):
Mesure du PDM:	4-02, 4-04, 4-07	Toutes les masses d'eau du bassin versant
OBJECTIFS		
<ul style="list-style-type: none"> • Informer et sensibiliser les élus du bassin versant • Intégrer le risque inondation dans l'aménagement du territoire • Gouvernance (pilotage du Contrat) et concertation 		
NATURE DE L'ACTION		
Fonctionnement		
DESCRIPTION DE L'ACTION		
<p>Contexte : Malgré les enjeux impactés par le risque inondation, leur prise en compte dans les documents d'urbanisme reste encore partielle. D'une manière générale, à l'échelle du bassin versant, seuls les éléments disponibles dans les PPRI sont intégrés. Les prescriptions visant à gérer les ruissellements urbains sont marginales et peuvent entraîner des erreurs d'appréciation ou de réalisation par les collectivités faute d'avoir été accompagnées, conseillées en amont de leurs projets.</p> <p>Il s'agit dans cette action d'instaurer un appui technique et une veille du SMOP aux collectivités pour les accompagner dans la prise en compte du risque inondation (et notamment du ruissellement urbain) en amont de leurs projets locaux.</p> <p>Description : Cette action qui s'appuie sur la technique, la veille et les conseils du SMOP auprès des collectivités (communes, EPCI...) sera réalisée de la manière suivante:</p> <p>1- Intervention du SMOP au cas par cas auprès des collectivités désireuses de conseils sur les projets d'aménagements. Il s'agira ici de développer en amont un partenariat SMOP / collectivités pour faire connaître le rôle du SMOP et pour créer ainsi parmi les services urbanisme des collectivités un réflexe de sollicitation "naturelle" des conseils du SMOP.</p> <p>Le SMOP pourra par exemple intervenir :</p> <p><i>* pour donner un avis d'expert (avis consultatif) sur des projets lié à l'urbanisme</i> en lien avec la question du risque inondation (conseil sur les PLU). A ce titre, une expertise et un suivi des documents d'urbanisme au regard de l'ensemble des thématiques liées à la ressource en eau, aux risques et aux milieux naturels pourra être conduite à travers une analyse comparative des règlements et zonages des différents documents d'urbanisme (SCOT, PLU, Carte communale) avec le PPRI et les autres cartographies existantes de l'aléa inondation dont notamment celle du TRI et d'autres études réalisées par le SMOP et la CCPRO. Les investigations sur les ruissellements urbains (action 4.2) et hydromorphologique (action 6.3) seront également valorisées et analysées.</p> <p>Ce travail permettra d'évaluer le niveau de prise en compte du risque inondation dans les politiques d'aménagement locales, mais aussi de bien vérifier qu'il n'existe pas d'incohérences entre le PPRI et les documents d'urbanisme.</p>		
<p><i>* en tant que Personne publique associée (PPA):</i> il s'agira surtout de porter une attention particulière concernant la prise en compte de l'ensemble des sensibilités précédemment citées dès les phases d'élaboration des documents d'urbanisme et notamment des diagnostics, de même que lors de leur révision.</p>		

Cette action est en lien avec les actions 1.6, 4.2 et 6.3: elle pourra exploiter les résultats de ces études.

Tout l'enjeu de cette action consiste à accompagner dans un premier temps les collectivités puis à transmettre et instaurer une "culture réflexe de l'eau" aux "urbanistes et aménageurs".

2- Sessions de formation / sensibilisation thématique auprès des élus et techniciens des collectivités. En complément du conseil au cas par cas et au gré des projets, le SMOP pourra proposer aux collectivités des sessions de formation d'une journée ou demi-journée sur différentes thématiques liées à l'eau (risque inondation et ruissellement pluvial...) en organisant par exemple des journées Eau & urbanisme à animer avec les partenaires techniques du Contrat (Agence de l'Eau, CEN...).

3- Réalisation de fiches pratiques "eau et urbanisme" sur le bassin de l'Ouvèze. En complément des sessions de formation, des fiches pratiques pourront être réalisées comme conseils à suivre et applicables au contexte des rivières du bassin versant de l'Ouvèze. Les thèmes de ces fiches seront à adapter selon les besoins. Ces fiches pourront être évolutives de par leur facilité de réactualisation / édition. Elles pourront être rassemblées sous une pochette ou dans un classeur détenu par chaque collectivité qui pourra s'y référer comme guide à suivre sans avoir à solliciter le SMOP ou au contraire pour penser à l'interroger sur des questions liées à l'eau.

Conditions d'exécution : Le SMOP devra consacrer une part non négligeable de son temps pour accompagner les collectivités. Les interventions auprès des collectivités seront réalisées par le SMOP (Directeur et/ou chargé de mission Risque –PAPI selon les cas). L'intervention du SMOP est prise en compte dans le cadre de l'action 0.1 L'expertise et le suivi des documents d'urbanisme ainsi que le travail cartographique associé (travail de SIG), les sessions de formation (a minima 2 sessions de formation par an /une à l'amont et une à l'aval), ainsi que la réalisation graphique des fiches pratiques seront externalisés.

TERRITOIRE CONCERNE

Ensemble des communes du bassin versant





Fiches actions avenant

ECHEANCIER PREVISIONNEL			
Planning	Année 1	Année 2	Année 3
Conseil aux collectivités / Analyse des documents d'urbanisme (dont SIG)	1 904 €TTC	2 094 €TTC	1 714 €TTC
Sessions de formation	2 856 €TTC	3 142 €TTC	2 570 €TTC
Fiches pratiques	4 760 €TTC	5 236 €TTC	4 284 €TTC
Total coût annuel action	9 520 €TTC	10 472 €TTC	8 568 €TTC
PLAN DE FINANCEMENT			
Montant estimatif:		23 800 €HT	28 560 €TTC
Identification des financeurs et taux de financement:			
Financeurs	Taux	Montant	TOTAL
<u>Etat BOP181</u>	0%	0 €	0 €
<u>Etat FPRNM</u>	40%	11 424 €	11 424 €
<u>Région Provence Alpes Côte d'Azur</u>	10%	2 856 €	2 856 €
<u>Région ARA</u>	10%	2 856 €	2 856 €
<u>Département 84</u>	10%	2 856 €	2 856 €
<u>Département 26</u>	0%	0 €	0 €
<u>Agence de l'Eau</u>	10%	2 856 €	2 856 €
<u>Autres</u>	0%	0 €	0 €
<u>Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale</u>	20%	5 712 €	5 712 €
	TOTAL	28 560 €	28 560 €
INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE			
Action		Objectif	Echéance
Assistance à 5 sollicitations de commune		100%	Année 3
Réalisation de 5 sessions de formation		100%	
OPERATIONS DE COMMUNICATION ENVISAGEES			
* Information du comité de pilotage			
MOYEN DU SMOP			
<ul style="list-style-type: none"> - 15 j.h par an pendant 6 ans pour l'intervention du SMOP au cas par cas auprès des collectivités. - 5 j.h par an pendant 6 ans pour les sessions de formation - 3 j.h pour la première année de réalisation des fiches puis 2 j.h pour leur réactualisation 			

Axe 4: Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme		
N° Fiche action	PAPI: <u>4.2</u>	CR: <u>A 8</u> Priorité: <u>2</u>
Réaliser et / ou actualiser des schémas directeurs de ruissellement urbain		
Maître d'ouvrage :	EPCI	
Partenaires associés:	SMOP	
Montant estimé de l'action:	240 000 €HT	288 000 €TTC
OF concerné:	<i>Référence SDAGE 2010-2015</i> OF8, OF5	
Dispositions concernées:	-	Masse(s) d'eau concernée(s): FRDR2034a, Frdr2034b, FRDR390, FRDR383,
Mesure du PDM:	5E04	FRDR10371, FRDR10628
<u>OBJECTIFS - ENJEUX</u>		
<ul style="list-style-type: none"> • Informer et sensibiliser les élus du bassin versant • Intégrer le risque inondation dans l'aménagement du territoire • Connaissance du risque 		
<u>NATURE DE L'ACTION</u>		
Etude		
<u>DESCRIPTION DE L'ACTION</u>		
<p>Contexte : Les études hydrauliques réalisées à ce jour, notamment dans le cadre du PPRi de l'Ouvèze, concernent essentiellement les cours d'eau majeurs.</p> <p>Certains vallats et rieux, qui sont des cours d'eau intermittents, font également l'objet d'une cartographie du risque inondation, laquelle est localement remise en cause notamment dans les zones urbaines. Le risque inondation lié aux crues de ces vallats mérite donc d'être précisé par des investigations adaptées.</p> <p>De plus, à ce jour, les communes de Courthézon, Bédarrides et Jonquières ne sont pas dotées d'un schéma des eaux pluviales. Or cette thématique constitue un élément essentiel à maîtriser et à intégrer dans la planification et l'aménagement du territoire, car elle est en lien avec 3 enjeux majeurs : les inondations (limiter les crues, l'érosion, le transport solide et les débordements de réseau liés au ruissellement urbain), la pollution (maîtrise des rejets pour préserver / restaurer la qualité des milieux récepteurs) et enfin, l'assainissement (limiter la dégradation du fonctionnement des STEP par temps de pluie).</p> <p>Description : L'action permettra d'établir un diagnostic du fonctionnement des équipements d'eaux pluviales comprenant : un inventaire géolocalisé des ouvrages hydrauliques, des levés topographiques, une cartographie des réseaux, la caractérisation du mode de fonctionnement des ouvrages et des systèmes hydrauliques.</p> <p>L'action inclura également la réalisation d'études hydrauliques permettant de mieux caractériser les crues, les risques de débordements et les surfaces inondées liées aux vallats (caractérisation des débits et hauteurs d'eau, fréquences, temps de réponse). A minima, les vallats de la Grande Mayre à Courthézon et de Coulaire à Bédarrides seront étudiés. Ces études porteront également sur les ruissellements et écoulements en zones urbaines (surfaces inondées, hauteurs d'eau, fréquences, durée) qui ne sont pas pris en compte dans le PPRi de l'Ouvèze actuellement en vigueur. Ces études, portées par une maîtrise d'ouvrage locale, apporteront de nouveaux éléments de connaissance dans des secteurs et sur un domaine (ruissellement) non couverts actuellement et reconnus à enjeu localement. De même, elles pourront contribuer au dimensionnement de certains ouvrages d'hydraulique urbaine, la constitution de données de référence pour la révision ou la modification des documents d'urbanisme.</p>		

Elle conduira à :

- proposer un zonage eaux pluviales permettant de préciser les modalités de gestion des eaux pluviales (ex : limitation de rejet à la parcelle, infiltration d'une lame d'eau donnée, principe technique de gestion préconisé (infiltration, stockage temporaire...), traitement à mettre en œuvre...
- définir un schéma directeur intégrant outre la gestion hydraulique des eaux pluviales, un volet "qualité des eaux collectées et évacuées". Les diagnostics de fonctionnement des réseaux et de leurs impacts sur le milieu naturel réalisés dans le cadre des schémas d'assainissement (cf. action A_4) pourront être valorisés.
- proposer des aménagements (type bassin d'orage, prétraitement) et leur programmation, tant d'un point de vue qualitatif que quantitatif (débit acceptable dans les réseaux et dans les cours d'eau). Ces propositions intégreront la problématique liée aux vallats.

Conditions d'exécution : L'élaboration des cahiers des charges des études et leur suivi seront assurés par le maître d'ouvrage légitime sur son territoire. La réalisation des études fera l'objet de prestations de service.

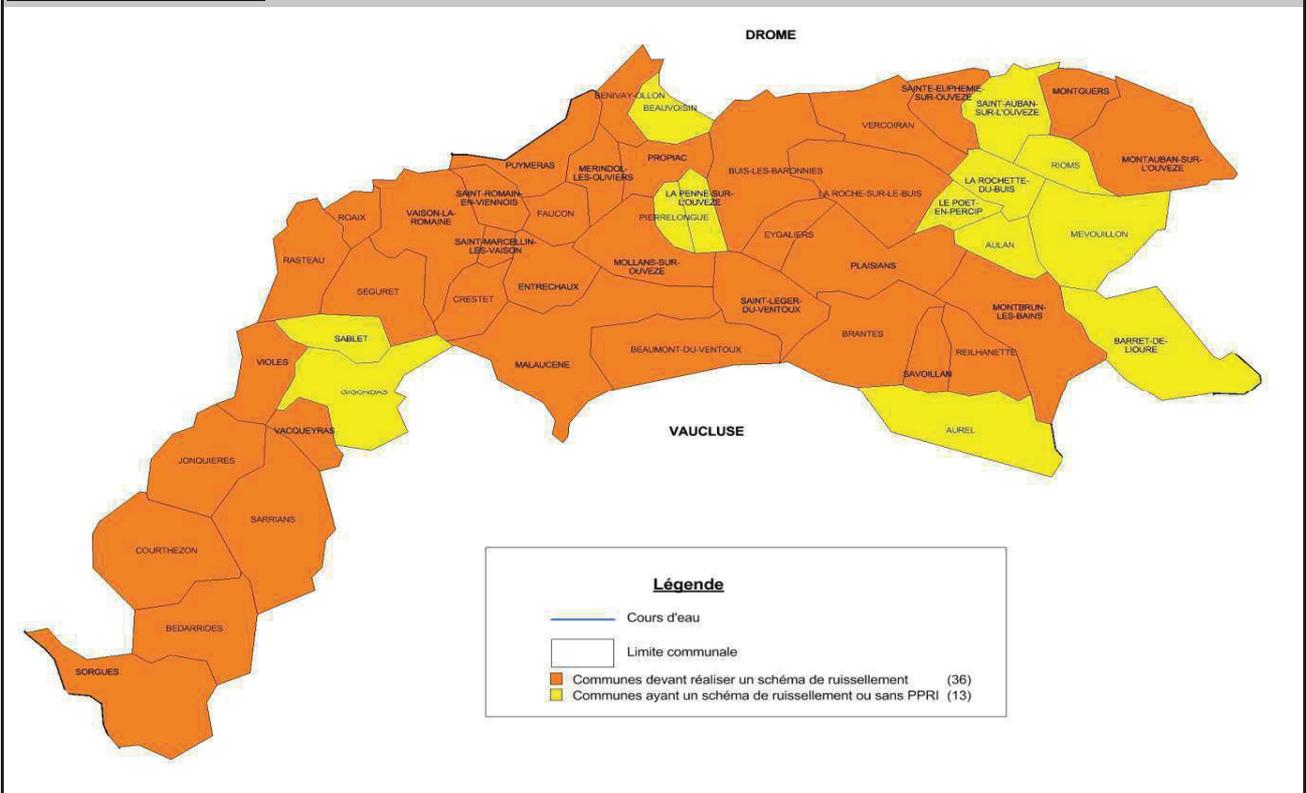
Les études hydrauliques sur les vallats s'appuieront sur les hypothèses adoptées dans le PPRI de l'Ouvèze pour aboutir à des résultats comparables.

L'action ne concerne que les territoires communaux où un PPRI a été approuvé.

La maîtrise d'ouvrage pourra notamment être réalisée par :

- * La CCPRO : Courthézon, Jonquières,
- * La CCSC : Bédarrides,
- * La CCAOP : Violès,
- * La COVE : Beaumont-du-Ventoux, Malaucène, Vacqueyras, Sarrians,
- * La CCVV : Brantes, Saint-Léger-du-Ventoux, Savoillans, Mollans-sur-Ouvèze, Crestet, Entrechaux, Saint-Marcellin-les-Vaisson, Faucon, Puyméras, Vaison-la-Romaine, Saint-Romain-en-Viennois, Roaix, Rasteau, Séguret,
- * La CCBDP : Benivay-Ollon, Eygaliers, Mérindol-les-Oliviers, Montbrun-les-Bains, Montguers, Plaisians, Propiac, Vercoiran, la-Roche-sur-le-Buis, Buis-les-Baronnies, La Roche-sur-le-Buis, La Penne-sur-Ouvèze, Pierrelongue, Saint-Auban-sur-l'Ouvèze, Sainte-Euphémie-sur-Ouvèze, Riomis, Montauban-sur-l'Ouvèze, Le Poët-en-Percip, Aulan, Mevouillon, Barret-de-Lioure, Montbrun-les-Bains, Relhanette, Savoillan, Brantes, Saint-Léger-du-Ventoux, Plaisians, Mollans-sur-Ouvèze, Entrechaux, Crestet, Séguret, Rasteau, Roaix, Vaison-la-Romaine, Saint-Marcellin-les-Vaisson, Saint-Romain-en-Viennois, Faucon, Malaucène, Beaumont-du-Ventoux, Vacqueyras, Violès, Sablet, Chagnac, Jonquières, Sarrians, Courthézon, Bédarrides, Sorgues.

TERRITOIRE CONCERNE



ECHEANCIER PREVISIONNEL

Planning	Année 1	Année 2	Année 3
Exécution commune 26 et/ou commune 84 et/ou CCPRO	120 000 €HT	0 €HT	120 000 €HT
Total coût annuel action	120 000 €HT	0 €HT	120 000 €HT

PLAN DE FINANCEMENT

 Montant estimatif: **240 000 €HT** **288 000 €TTC**
Identification des financeurs et taux de financement:

Financeurs	Taux	Montant	TOTAL
<u>Etat BOP181</u>	0%	0 €	0 €
<u>Etat FPRNM</u>	0%	0 €	0 €
<u>Région Provence Alpes Côte d'Azur</u>	0%	0 €	0 €
<u>Région ARA</u>	0%	0 €	0 €
<u>Département 84</u>	20%*	48 000 €	48 000 €
<u>Département 26</u>	0%	0 €	0 €
<u>Agence de l'Eau</u>	50%	120 000 €	120 000 €
<u>EPCI</u>	30%*	72 000 €	72 000 €
	TOTAL 1	240 000 €	240 000 €

* Taux de financement par rapport à l'assiette éligible des organismes

INDICATEURS DE SUIVI /REUSSITE

Action	Objectif	Echéance
Réalisation des schémas de ruissellement	50%	Années 1 à 3
Réalisation des études sur les vallats de la Grande Mayre et Coulaire	100%	
Identification des autres vallats à enjeux	100%	

OPERATIONS DE COMMUNICATION ENVISAGEES

- * Information du comité de pilotage
- * Sollicitation individuelle des communes

MOYEN DU SMOP

Suivi des études : 10 j.h par an durant 4 ans

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Financement Département 84 :
 Uniquement pour les EPCI en Vaucluse, autofinancement de ces dernières 30 %
 EPCI en Drôme: autofinancement à 50%
 EPCI en Vaucluse : CCPRO participation possible de 10% de l'ASA des cours d'eau et fossés réunis de Courthézon.

Axe 5: Actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens		
N° Fiche action	PAPI: <u>5.1</u>	CR: <u>B2_6</u> Priorité: <u>1</u>
Identifier et caractériser les enjeux exposés aux inondations		
Maître d'ouvrage :	SMOP	
Partenaires associés:	Communes et EPCI, CCI, chambres consulaires (CCI, CCMA, CA), Services eau & assainissement	
Montant estimé de l'action:	80 000 €HT	96 000 €TTC
OF concerné:	<i>Référence SDAGE 2010-2015</i> OF8	
Dispositions concernées:	-	Masse(s) d'eau concernée(s): Toutes les masses d'eau du bassin versant
Mesure du PDM:	-	
<u>OBJECTIFS - ENJEUX</u>		
<ul style="list-style-type: none"> • Caractériser les enjeux en zone inondable • Réduire durablement les vulnérabilités des biens et des personnes situés en zone inondable • Réduire les conséquences des inondations 		
<u>NATURE DE L'ACTION</u>		
Etude		
<u>DESCRIPTION DE L'ACTION</u>		
<p>Contexte : De nombreux enjeux humains (bâti, équipements, réseaux...) sont exposés aux risques inondations. La définition d'une stratégie pertinente de protection contre les inondations et de réduction de leurs conséquences passe par une connaissance précise des biens et une caractérisation de leur vulnérabilité. En effet, les protections collectives ne permettront pas de protéger contre toutes les inondations ; il faudra par conséquent leur associer une réduction de la vulnérabilité par rapport à un risque résiduel. Cette action vise également à répondre aux ambitions du Plan Climat.</p> <p>Description : L'étude consistera à :</p> <p><u>1- Identifier et caractériser les enjeux exposés aux risques inondation en termes d'impacts</u> (Enjeux bâtis : habitations, équipements publics, patrimoine culturel / Enjeux réseaux : irrigation, énergie, eau-assainissement / Enjeux infrastructures : voiries, ouvrages d'art, STEP / Enjeux artisanaux et commerciaux / Enjeux agricoles : bâtis, équipements, cultures, élevages...);</p> <p><u>2- Dresser un état des lieux global de la vulnérabilité</u> (évaluation des impacts et des travaux, proposition de priorités) ;</p> <p><u>3- Proposer des mesures de réduction de la vulnérabilité adaptées et hiérarchisées</u> : descriptif technique, enveloppe financière, priorités d'interventions.</p> <p>Cette étude comportera une synthèse et une compilation des données existantes (PPRI, TRI, études sur la Seille, EAI, DICRIM, PCS ...), ainsi que l'acquisition de nouvelles données. Elle tiendra également compte des travaux et projets validés pour réduire l'aléa ou la vulnérabilité face au risque inondation, permettant ainsi de mettre en exergue les enjeux résiduels suite aux aménagements.</p> <p>Cette étude comprendra un traitement cartographique des informations et s'appuiera sur les bases de données cadastrales et géographiques disponibles ainsi que des éléments déterminés dans le cadre de l'élaboration du présent dossier de candidature PAPI et des ACB réalisées.</p> <p>Conditions d'exécution : L'étude sera confiée à un prestataire.</p> <p>La Chambre d'Agriculture du Vaucluse prévoit la réalisation d'une étude relative au volet agricole sur la partie aval du bassin versant et plus spécifiquement sur les communes de Bédarrides, Courthézon, Jonquières et Sarriens.</p>		

TERRITOIRE CONCERNE

Ensemble des communes du bassin versant



ECHEANCIER PREVISIONNEL

Planning	Année 1	Année 2	Année 3
Exécution de l'action	32 000 €TTC	64 000 €TTC	0 €TTC
Total coût annuel action	32 000 €TTC	64 000 €TTC	0 €TTC

PLAN DE FINANCEMENT

Montant estimatif: **80 000 €HT** **96 000 €TTC**

Identification des financeurs et taux de financement:

Financeurs	Taux	Montant	TOTAL
Etat BOP181	0%	0 €	0 €
Etat FPRNM	50%	48 000 €	48 000 €
Région Provence Alpes Côte d'Azur	25%	24 000 €	24 000 €
Région ARA	0%	0 €	0 €
Département 84	0%	4 800 €	4 800 €
Département 26	0%	0 €	0 €
Agence de l'Eau	0%	0 €	0 €
Autres	0%	0 €	0 €
Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale	20%	19 200 €	19 200 €
TOTAL		96 000 €	96 000 €

INDICATEURS DE SUIVI /REUSSITE

Action	Objectif	Echéance
Réalisation de l'action	100%	Année 2

OPERATIONS DE COMMUNICATION ENVISAGEES

* Information du comité de pilotage

NB: Résultats du diagnostic pouvant servir de support pour les documents de communication

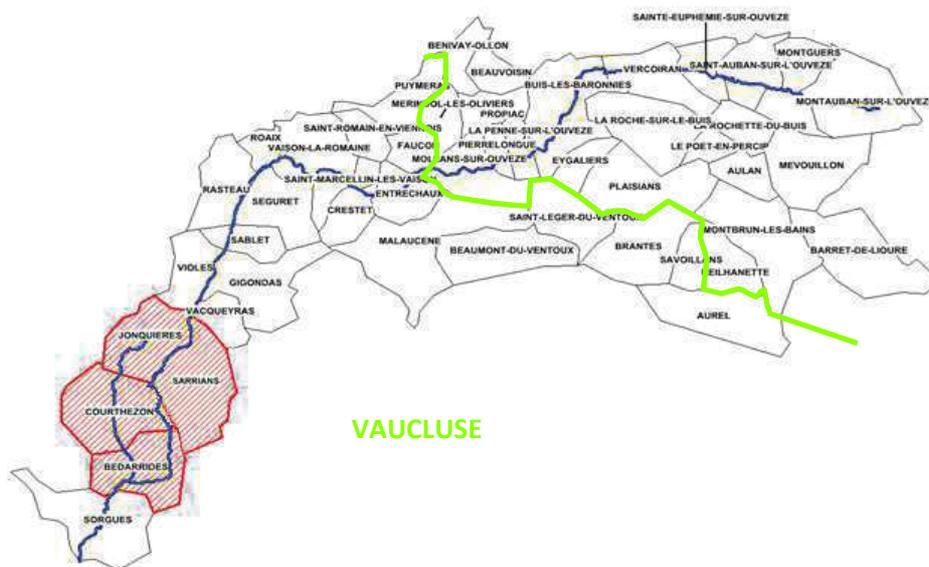
MOYEN DU SMOP

25 j.h.

Axe 5: Actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens		
N° Fiche action	PAPI: <u>5.2</u>	CR: <u>B2_7</u> Priorité: <u>2</u>
Réduire la vulnérabilité des enjeux agricoles		
Maître d'ouvrage :	SMOP	
Partenaires associés:	Chambre d'Agriculture de Vaucluse	
Montant estimé de l'action:	40 000 €HT	48 000 €TTC
<i>Référence SDAGE 2010-2015</i>		
OF concerné:	OF8	Masse(s) d'eau concernée(s):
Dispositions concernées:	8-08	Toutes les masses d'eau du bassin versant et surtout FRDR390, FRDR383 et FRDR11862
Mesure du PDM:	-	
OBJECTIFS - ENJEUX		
<ul style="list-style-type: none"> • Réduire durablement les vulnérabilités des biens et des personnes situés en zone inondable • Protection des personnes et des biens 		
NATURE DE L'ACTION		
Etude, travaux		
DESCRIPTION DE L'ACTION		
<p>Contexte : De nombreux enjeux agricoles (bâti, équipements, cultures...) sont exposés aux risques inondations. L'action 5.1 aura permis de les identifier. Les dommages encourus par les exploitations agricoles, directs et indirects, peuvent être nombreux et durables : destruction des cultures, dégâts sur les équipements et les bâtiments d'exploitation, suspension de l'activité, surcoûts, dégâts sur les sols... Les traces financières des inondations sont parfois visibles des années durant.</p> <p>Les protections collectives ne permettront pas de protéger contre toutes les inondations ; il faudra par conséquent leur associer des actions de réduction de la vulnérabilité par rapport à un risque résiduel. Certaines mesures spécifiques à chaque exploitation peuvent alors être prises pour réduire les dommages liés aux inondations et faciliter un retour à la normale. Mieux connaître les risques d'inondation à l'échelle d'une exploitation, c'est aussi définir les mesures de réduction de la vulnérabilité les plus adaptées. Cette action vise également à répondre aux ambitions du Plan Climat.</p> <p>Description : L'action comprend :</p> <p><u>1- Un diagnostic détaillé et individuel de la vulnérabilité des exploitations agricoles</u> exposées aux risques inondations (bâti, équipements, cultures avec hiérarchisation tenant compte des AOC/AOP), qui permettra :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de préciser et formaliser les caractéristiques de l'aléa à l'échelle de l'exploitation ; - d'identifier l'ensemble des perturbations que l'exploitation pourrait subir du fait des inondations ; - d'élaborer un plan d'urgence recensant les actions possibles à mettre en oeuvre en cas de crue afin de limiter au maximum les dégâts (sur les personnes, le matériel, les bâtiments ...) ; - de choisir les mesures de réduction de vulnérabilité adaptées à l'exploitation. - de définir les sources de financement possibles pour la mise en oeuvre des mesures <p>Cette action fera l'objet d'une évaluation au mi-parcours du PAPI: ainsi, en fonction des résultats des diagnostics, l'évaluation définira la suite à donner à cette action. Cette suite éventuelle pourrait être:</p> <p>2- La <u>mise en oeuvre des travaux</u> destinés à réduire la vulnérabilité des biens agricoles (montage des dossiers et du plan de financement pour chaque exploitant concerné, accompagnement administratif durant la phase de travaux).</p> <p>Conditions d'exécution : Les diagnostics seront réalisés par les Chambre d'agriculture 26 et 84 par le biais d'une convention avec le SMOP. Ils seront principalement axés sur l'aval du bassin versant avec un secteur ciblé sur Bédarrides, Courthézon, Jonquières et Sarrians. Les travaux seront à la charge des propriétaires. Leur montant sera évalué dans le cadre de l'étude visée au point 1.</p>		

TERRITOIRE CONCERNE

Communes vauclusiennes du bassin versant (diagnostics pressentis sur les communes aval de Bédarrides, Courthézon, Jonquières et Sarriens.)



ECHEANCIER PREVISIONNEL (sans suite éventuelle après mi-parcours)

Planning	Année 1	Année 2	Année 3
Exécution de l'action	16 000 € TTC	20 800 € TTC	11 200 € TTC
Total coût annuel action	16 000 € TTC	20 800 € TTC	11 200 € TTC

PLAN DE FINANCEMENT

	Montant estimatif:	40 000 € HT	48 000 € TTC
Identification des financeurs et taux de financement:			
Financeurs	Taux	Montant	TOTAL
Etat BOP181	0%	0 €	0 €
Etat FPRNM	50%	24 000 €	24 000 €
Région Provence Alpes Côte d'Azur	30%	14 400 €	14 400 €
Région ARA	0%	0 €	0 €
Département 84	0%	0 €	0 €
Département 26	0%	0 €	0 €
Agence de l'Eau	0%	0 €	0 €
Autres	0%	0 €	0 €
Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale	20%	9 600 €	9 600 €
TOTAL		48 000 €	48 000 €

INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Action	Objectif	Echéance
Inventaire	100%	Année 3
Réalisation des diagnostics individuels des exploitations	80%*	

* des exploitations agricoles identifiées dans l'action 5.1

OPERATIONS DE COMMUNICATION ENVISAGEES

* Information du comité de pilotage

* Actions spécifiques de communication auprès des exploitants: à combiner avec communication action 4.3

MOYEN DU SMOP

1 à 4 j.h. par an durant 4 ans

Axe 5: Actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens		
N° Fiche action	PAPI: 5.5	CR: B2 14 Priorité: 2
Elaborer et mettre en place un schéma de ressuyage		
Maître d'ouvrage :	SMOP	
Partenaires associés:	Communes concernées, en particuliers Bédarrides (services et élus)	
Montant estimé de l'action:	124 000 €HT	148 800 €TTC
OF concerné:	<i>Référence SDAGE 2010-2015</i>	
Dispositions concernées:	OF8	Masse(s) d'eau concernée(s):
Mesure du PDM:	8-05	FRDR390, FRDR383, FRDR11419
Mesure du PDM:	-	
OBJECTIFS - ENJEUX		
<ul style="list-style-type: none"> • Réduire durablement les vulnérabilités des biens et des personnes situés en zone inondable • Protection des personnes et des biens 		
NATURE DE L'ACTION		
Etude, fonctionnement et travaux		
DESCRIPTION DE L'ACTION		
<p>Contexte : Dans le secteur de plaine, les inondations de l'Ouvèze et de la Seille concernent de vastes surfaces agricoles et urbaines. Les faibles pentes retardent localement le ressuyage des terres aggravant ainsi les conséquences des inondations. De nombreux ouvrages hydrauliques (canaux et fossés d'irrigation et de drainage, vannes, martelières ...) sont susceptibles d'influencer les modalités d'épanchement des crues et de ressuyage des terrains inondés en période de décrue, sous réserve d'un maillage et d'un dimensionnement adaptés. En zone urbaine, des équipements spécifiques existent déjà pour réduire les conséquences des inondations (pompes, vannes, martelières, buses). La connaissance de ces aménagements hydrauliques et la mise en place d'une gestion coordonnée sont indispensables pour en assurer l'efficacité et ainsi limiter au mieux les conséquences des inondations et d'améliorer le retour à la normale.</p>		
<p>Description : L'action comprend donc trois volets :</p>		
<p><u>1- Le recensement et la cartographie des ouvrages hydrauliques</u> pouvant contribuer à la gestion des inondations et notamment au ressuyage : pompes, martelières, réseaux (y compris réseaux des ASA), vannes, buses... Chaque ouvrage fera l'objet d'une description détaillée : caractéristiques techniques (schéma, géo-localisation, <u>topographie</u>, foncier), modalités de gestion en temps de crise et hors crise, état... L'ensemble de ces informations sera regroupé sous forme de fiches descriptives (mutualisation à rechercher avec l'action A_8 relative aux schémas eaux pluviales).</p>		
<p><u>2- La mise en place d'une gestion coordonnée des équipements</u>, qui s'articule en deux temps :</p>		
<p>* La validation d'un protocole, sous forme d'une convention signé le 29 mai 2018, précisant les règles de gestion des stations de ressuyage du SMOP en période de crise et hors période de crise.</p>		
<p>* La mise en œuvre concrète de cette gestion: maintenance (contrat d'assistance technique avec entretien annuel) et fonctionnement des stations de ressuyage actuelles.</p>		

3- L'optimisation du ressuyage des terres inondées dans la partie aval du bassin versant, qui comporte une étude des modalités d'inondation et de ressuyage en intégrant le rôle des canaux d'irrigation et de drainage, dont le réseau du Vallat Pescaï sur Bédarrides. Des acquisitions foncières pourraient s'avérer nécessaires pour réaliser certains travaux, elles seront définies à ce stade.

Cette étude s'attachera également à analyser l'*amélioration de la gestion hydraulique de la Seille et de la Contre-Seille* pour améliorer la gestion des exutoires de la Seille et de la Contre Seille dans l'Ouvéze. Elle s'appuiera notamment sur l'avant-projet existant : analyse du fonctionnement des vannes existantes, étude de la faisabilité-pertinence d'une station de pompes sur la Contre-Seille...

Les conclusions de l'étude 7.1 seront également prises en compte

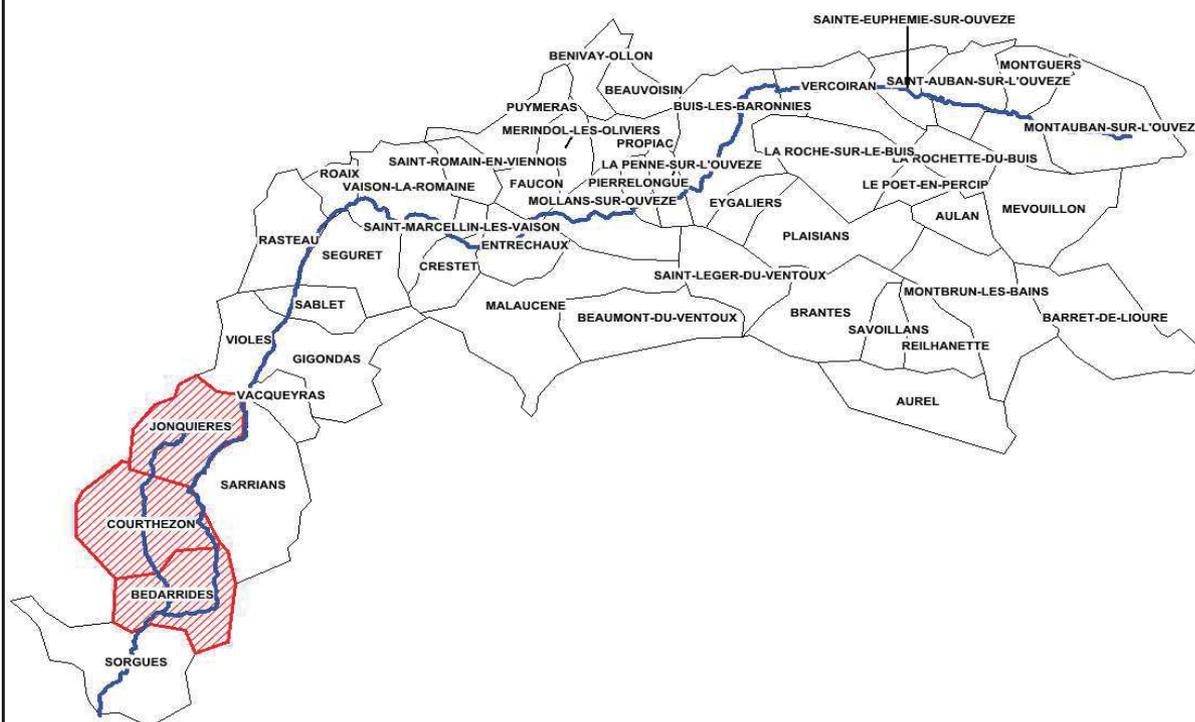
Cette action fera l'objet d'une évaluation qui permettra en fonction des résultats de l'étude préalable, de définir la suite à donner à cette action. Cette suite éventuelle pourrait être:

4- La réalisation de travaux sur les réseaux pour améliorer le ressuyage des terrains : travaux hydrauliques et d'aménagement tels que le redimensionnement des canaux et fossés, l'interconnexion des réseaux, l'installation de stations de pompage et autres ouvrages hydrauliques. Préalablement les dossiers réglementaires seront réalisés.

Conditions d'exécution : Les données recueillies sur les ouvrages seront centralisées au SMOP, en plus de l'archivage réalisé par chaque maître d'ouvrage. Une assistance à maîtrise d'ouvrage est potentiellement envisagée pour cette action.

TERRITOIRE CONCERNE

Communes de Jonquières, Bédarrides et Courthézon



ECHEANCIER PREVISIONNEL (sans suite éventuelle après mi-parcours)

Planning	Année 1	Année 2	Année 3
Etude de conception	23 333 €HT	25 667 €HT	21 000 €HT
Entretien	21 600 €TTC	21 600 €TTC	21 600 €TTC
Total coût annuel action	44 933 €	47 267 €	42 600 €



Fiches actions avenant

PLAN DE FINANCEMENT			
		Montant estimatif:	124 000 €HT 148 800 €TTC
Identification des financeurs et taux de financement:			
		<i>Etudes de conception</i>	<i>Entretien</i>
Financeurs		5.5a	5.5b
<u>Etat BOP181</u>	Taux:	0%	0%
	Montant :	0 €	0 €
<u>Etat FPRNM</u>	Taux:	50%	0%
	Montant :	35 000 €	0 €
<u>Région Provence Alpes Côte d'Azur</u>	Taux:	10%	0%
	Montant :	7 000 €	0 €
<u>Région R-A</u>	Taux:	0%	0%
	Montant :	0 €	0 €
<u>CG84</u>	Taux:	20%	0%
	Montant :	14 000 €	0 €
<u>CG26</u>	Taux:	0%	0%
	Montant :	0 €	0 €
<u>Agence de l'Eau</u>	Taux:	0%	0%
	Montant :	0 €	0 €
<u>Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale</u>	Taux:	20%	100%
	Montant :	14 000 €	64 800 €
	TOTAL	70 000 €	64 800 €
			134 800 €
INDICATEURS DE SUIVI /REUSSITE			
	Action	Objectif	Echéance
	Inventaire des ouvrages	100%	Années 1 à 3
	Mesures d'optimisation du ressuyage	100%	
OPERATIONS DE COMMUNICATION ENVISAGEES			
* Information du comité de pilotage			
* Sollicitation d'acteurs spécifiques (ASA, chambre d'agriculture,...)			
MOYEN DU SMOP			
– Recensement et caractérisation des ouvrages : 10 j.h.par an			
– Finalisation et validation du protocole de gestion : 10 j.h. sur 1 an			
– Maintenance des équipements (suivi) : 2 j.h. par an durant 6 ans.			
– Etude des modalités d'inondation et de ressuyage : 15 j.h. répartis sur 2 ans			

**Axe 5: Actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens**N° Fiche action PAPI: 5.6 CR: B2 8 Priorité: 1**Réduire la vulnérabilité des activités économiques**Maître d'ouvrage : **SMOP**Partenaires associés: **CCI 84**Montant estimé de l'action: **20 000 €HT** **24 000 €TTC***Référence SDAGE 2010-2015*

OF concerné: - Masse(s) d'eau concernée(s):

Dispositions concernées: - -

Mesure du PDM: -

OBJECTIFS - ENJEUX

- Réduire durablement les vulnérabilités des biens et des personnes situés en zone inondable
- Protection des personnes et des biens

NATURE DE L'ACTION

Etude

DESCRIPTION DE L'ACTION

Contexte: Les résultats de l'analyse des enjeux disponible dans le diagnostic du territoire réalisé dans le cadre du dossier PAPI recense 520 entreprises dans la zone inondable du PPRI. Elles sont localisées sur 25 des 49 communes du bassin versant. Plus de 90% de ces entreprises inondables se concentrent sur 5 communes (dont 4 en Vaucluse) selon les répartitions suivantes :

- o 25% à Vaison-la-Romaine (soit 129 entreprises)
- o 20% à Bédarrides (soit 104 entreprises)
- o 20% à Sorgues (soit 102 entreprises)
- o 16% à Jonquières (soit 84 entreprises)
- o 10% à Buis-les-Baronnies (soit 55 entreprises)

L'immobilisation des activités économiques a une incidence directe sur le retour à la normale après une inondation. Notamment sur la partie aval du bassin versant (et plus précisément sur la commune de Sorgues) semble avoir un rayonnement économique à l'échelle du bassin versant.

L'objectif de cet action est d'engager la démarche visant à mettre en oeuvre des mesures de réductions de la vulnérabilité auprès des gestionnaires des activités économiques sur la partie vauclusiennes du bassin versant.

Description: L'action portera sur la partie vauclusienne du bassin versant et aura 2 niveaux d'intervention :

1. Un inventaire des entreprises et la caractérisation de l'aléa inondation des sites

Cette phase comportera les étapes suivantes:

a- L'inventaire: il se basera sur les données enjeux réalisées dans le cadre du dossier de candidature PAPI et sera précisé avec les données disponibles auprès des chambres consulaires telles que la CCI 84. Code NAF, classes d'effectifs, nature exacte de l'activité pratiquée (...) seront renseignés. Cette étape identifiera également les activités dangereuses de par leur activité (stockage de produits polluants ou explosifs) ou potentiellement génératrice d'embâcles.

b- La caractérisation de l'aléa inondation relatif aux bâtis:

Sur la base des données existantes (études hydrauliques, PCS et PPRI notamment), détermination des hauteurs d'eau et vitesses pour chaque bâti recensé.

c- La classification des bâtiments par un ordre de priorité en fonction du risque (aléa x enjeux) et de l'activité pratiquée dans l'entreprise

2. Réalisation de documents de communication à destination des entrepreneurs: une plaquette de communication ainsi que des réunions organisées par la CCI84 seront réalisées pour sensibiliser les acteurs à la problématique. Ces documents seront réalisés de manière pédagogique et synthétique et permettront de solliciter les entrepreneurs pour l'étape suivante: la réalisation des diagnostics.

3. Etude sur les possibilités de financement, l'intérêt manifesté par les gérants, l'opportunité de dimensionner un dispositif pour la réalisation de diagnostics individuels, les mesures pressenties en fonction des domaines d'activité: description et coût.

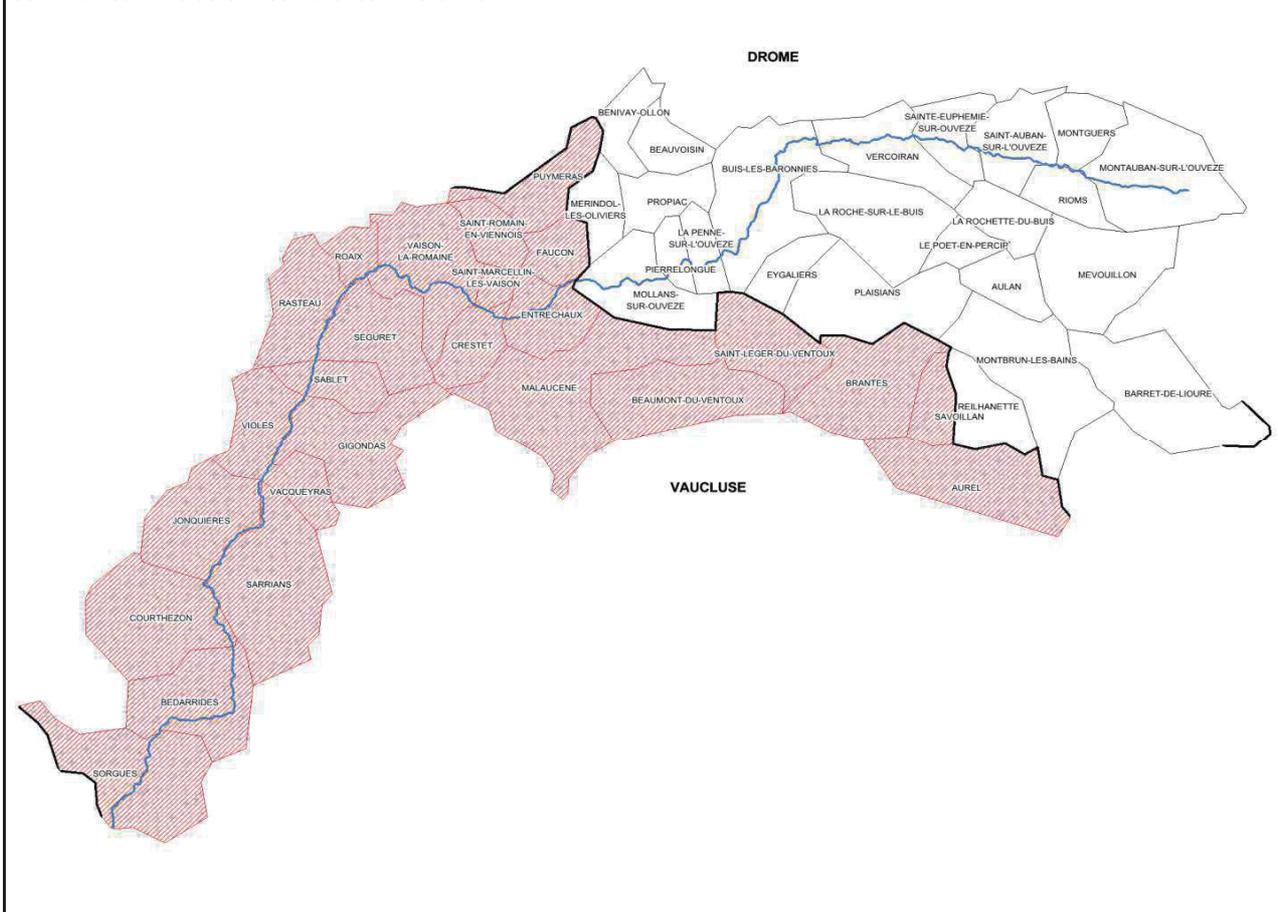
Conditions d'exécution:

L'élaboration des cahiers des charges des études et leur suivi seront assurés par le SMOP. La réalisation des études fera l'objet de prestations de service.

La CCI sera fortement impliquée tout au long de la réalisation de cette action.

TERRITOIRE CONCERNE

Communes vauclusiennes du bassin versant



ECHEANCIER PREVISIONNEL (sans suite éventuelle après mi-parcours)

Planning	Année 1	Année 2	Année 3
Etude	0 €TTC	24 000 €TTC	0 €TTC
Total coût annuel action	0 €TTC	24 000 €TTC	0 €TTC



Fiches actions avenant

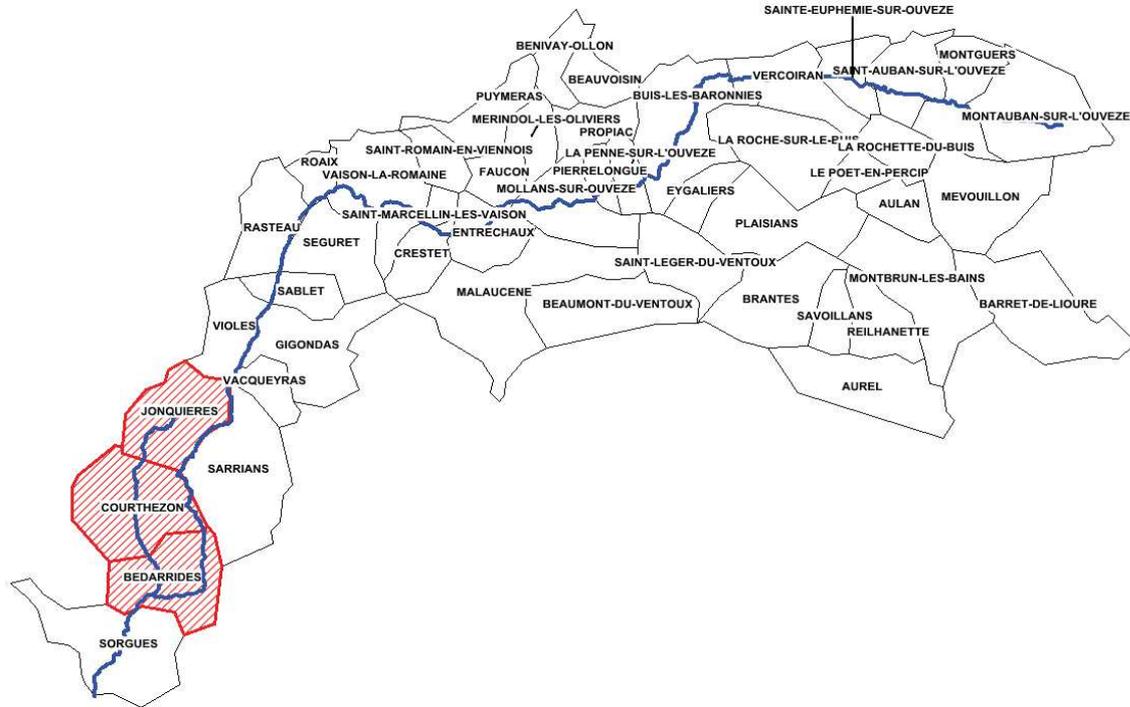
PLAN DE FINANCEMENT			
Montant estimatif:		20 000 €HT	24 000 €TTC
Identification des financeurs et taux de financement:			
Financeurs	Taux	Montants	TOTAL
<u>Etat BOP181</u>	0%	0 €	0 €
<u>Etat FPRNM</u>	50%	12 000 €	12 000 €
<u>Région Provence Alpes Côte d'Azur</u>	25%	6 000 €	6 000 €
<u>Région ARA</u>	0%	0 €	0 €
<u>Département 84</u>	0%	0 €	0 €
<u>Département 26</u>	0%	0 €	0 €
<u>Agence de l'Eau</u>	0%	0 €	0 €
<u>Autres</u>	0%	0 €	0 €
<u>Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale</u>	25%	6 000 €	6 000 €
	TOTAL 1	24 000 €	24 000 €
INDICATEURS DE SUIVI /REUSSITE			
Action		Objectif	Echéance
Réalisation de l'ensemble de l'action		100%	Année 2
OPERATIONS DE COMMUNICATION ENVISAGEES			
* Information du comité de pilotage			
* Actions de communication spécifiques auprès des activités économiques vauclusiennes en zone inondable			
* Diffusion sur le site internet du SMOP / communes et dans la presse (locale et communale)			
MOYEN DU SMOP			
1 à 4 j.h. par an durant 4 ans			

Axe 6: Ralentissement des écoulements			
N° Fiche action	PAPI:	<u>6.2</u>	CR: <u>B2 9</u> Priorité: <u>1</u>
Mobiliser des champs d'expansion des crues sur la Seille			
Maître d'ouvrage :	SMOP		
Partenaires associés:	SAFER, Communes, CCPRO, Chambre d'agriculture 84		
Montant estimé de l'action:	2 191 800 €HT	2 353 800 €TTC	
<i>Référence SDAGE 2010-2015</i>			
OF concerné:	OF8	Masse(s) d'eau concernée(s):	
Dispositions concernées:	8-04	FRDR11862	
Mesure du PDM:	-		
<u>OBJECTIFS - ENJEUX</u>			
<ul style="list-style-type: none"> • Lutte contre les inondations et réduction des conséquences dommageables de celles-ci. • Réduire l'aléa inondation 			
<u>NATURE DE L'ACTION</u>			
Etude, acquisitions foncières.			
<u>DESCRIPTION DE L'ACTION</u>			
<p>Contexte : La Seille est à l'origine de l'essentiel des inondations qui affectent les communes de Courthézon, Jonquières et Bédarrides dans les zones urbaines et centre-villages. Ce sont effectivement des communes très vulnérables aux crues fréquentes, de la quinquennale à la cinquantennale. Diverses études hydrauliques, dont l'étude structurante menée par le SIABO (désormais SMOP) « Bassins d'écrêtement des crues de la Seille : diagnostic hydrologique et hydraulique, définition des ouvrages et analyse coût-bénéfice », ont permis de proposer des aménagements destinés à réduire l'aléa inondation au niveau des zones urbaines. La mobilisation des champs d'expansion de crues de la Seille par du sur-stockage sur 4 sites fait partie de la stratégie retenue.</p> <p>De plus, par expérience sur le bassin de l'Ouvèze comme sur de nombreux territoires, les aménagements réalisés en faveur de la rivière, dans un souci de gestion des inondations par exemple ou de préservation des milieux, sont souvent incompris et critiqués par les populations locales qui ne perçoivent pas leur utilité ou n'en voient qu'un "gaspillage d'agent public". Pour faciliter l'acceptation sociale des projets concernant la morphologie de l'Ouvèze, un travail pédagogique devra donc être engagé au cours de cette action.</p> <p>Description : Afin de prendre en compte les contraintes financières, foncières et humaines du territoire, ainsi que les délais de réalisation estimés, cette action vise à réaliser toutes les études préliminaires de conception, de maîtrise d'oeuvre, réglementaires ainsi que la maîtrise foncière dans le cadre de ce PAPI. Le programme global de rétention (avec les 4 retenues) vise à une protection de période de retour de 10 ans sur Courthézon et Bédarrides. Il s'agit de bassins "secs", fonctionnant uniquement en période de crue. Les terrains seront situés en zones agricoles cultivées mais la vocation agricole des emprises sera conservée. L'action comprend donc :</p> <p><u>Pour les quatre sites de rétention:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – Etude de conception (Assistance maîtrise d'ouvrage (AMO), maîtrise d'oeuvre (MOE) des travaux, etc.) – Les acquisitions foncières nécessaires ; – La réalisation des investigations d'archéologie préventive; – La réalisation d'une DUP, si la négociation s'avère impossible ; <p>Cette action intègre un volet de communication, à destination des élus et de la population locale, afin d'expliquer les intérêts des aménagements retenus et faciliter leur acceptabilité sociale. Selon la nature des travaux, leur emprise..., différents outils de communication pourront être développés : réunion publique programmée en phase avant-projet; fiche explicative à destination des élus afin qu'ils disposent d'une base de communication argumentée pour soutenir les débats auprès des populations locales ; panneaux de chantier explicatifs installés sur site au démarrage des travaux (indiquant maître d'ouvrage, financeurs, nature, objectifs des travaux...), et éventuellement exposition itinérante avec un à deux panneaux détaillant le projet (investissements intégrés aux montants des travaux, réunions relevant du fonctionnement du SMOP).</p> <p>Cette action est donc également en lien avec l'action 1.3 (plan de communication/sensibilisation).</p>			

Conditions d'exécution : Ces projets sont soumis à étude d'impact, évaluation des incidences Natura 2000 et autorisation au titre de la loi sur l'eau. Les dossiers réglementaires sont en cours d'élaboration, la phase PRO est terminée. **Une analyse multicritère (dont ACB) est disponible en pièce F du présent dossier de candidature.** La maîtrise d'œuvre complémentaire est externalisée par le recours à des marchés publics. L'action comporte aussi une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) en commun avec l'action 7.1.

TERRITOIRE CONCERNE

Bassin versant de la Seille, communes de Bédarrides, Courthézon et Jonquières.



ECHEANCIER PREVISIONNEL

Planning	Année 1	Année 2	Année 3
Acquisitions foncières	460 600 €HT	460 600 €HT	460 600 €HT
Etudes de conception (MOE: PRO-DCE)	170 000 €HT	195 500 €HT	144 500 €HT
Investigations d'archéologie préventive	100 000 €HT	100 000 €HT	100 000 €HT
Total coût annuel action	730 600 €HT	756 100 €HT	705 100 €HT

PLAN DE FINANCEMENT

 Montant estimatif: **2 191 800 €HT**
2 353 800 €TTC
Identification des financeurs et taux de financement:

Financeurs	Etudes de conception (MOE: PRO-DCE)	Investigations d'archéologie préventive	Acquisitions foncières	TOTAL
	6.2a	6.2b	6.2d	
<u>Etat BOP181</u>	0%	0%	0%	0 €
	0 €	0 €	0 €	
<u>Etat FPRNM</u>	50%	0%	30%	669 540 €
	255 000 €	0 €	414 540 €	
<u>Région Provence Alpes Côte d'Azur</u>	15%	0%	0%	76 500 €
	76 500 €	0 €	0 €	
<u>Région R-A</u>	0%	0%	0%	0 €
	0 €	0 €	0 €	
<u>CG84</u>	15%	20%	20%	412 860 €**
	76 500 €	60 000 €	276 360 €*	
<u>CG26</u>	0%	0%	0%	0 €
	0 €	0 €	0 €	
<u>Agence de l'Eau</u>	0%	0%	0%	0 €
	0 €	0 €	0 €	
<u>Autres (communes, ...)</u>	0%	0%	0%	0 €
	0 €	0 €	0 €	
<u>Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale</u>	20%	80%	50%	1 032 900 €
	102 000 €	240 000 €	690 900 €	
TOTAL	510 000 €	300 000 €	1 381 800 €**	2 191 800 €

*Subvention d'ores et déjà attribuée

** Total prenant en compte les subventions d'ores et déjà attribuées

INDICATEURS DE SUIVI /REUSSITE

Action	Objectif	Echéance
Finalisation de la maîtrise d'œuvre	100%	Années 1 à 3
Maîtrise foncière des rétentions	100%	

OPERATIONS DE COMMUNICATION ENVISAGEES

* Information du comité de pilotage

* Réunion publique

* Divers doc. de communication dont fiche explicative à destination des élus en lien avec l'action 1.2 (sensibilisation)

MOYEN DU SMOP

– Acquisitions foncières : 10 j.h. par an durant 4 ans

Axe 6: Ralentissement des écoulements		
N° Fiche action	PAPI: 6.3	CR: B2 13 Priorité: 1
Réaliser une étude sur le fonctionnement hydromorphologique de l'Ouvèze et mettre en place des actions de gestion : espace de mobilité, stratégie de gestion des digues, transport solide, habitat.		
Maître d'ouvrage :	SMOP	
Partenaires associés:	ONEMA, Agence de l'Eau	
Montant estimé de l'action:	153 000 €HT	183 600 €TTC
OF concerné:	<i>Référence SDAGE 2010-2015</i> OF6, OF8 Masse(s) d'eau concernée(s):	
Dispositions concernées:	6A-01, 6A-02, 6A-03, 6A-04, FRDR2034a, FRDR2034B, FRDR390, FRDR383	
Mesure du PDM:	6A-05, 8-01, 8-06 MC 3C30	
OBJECTIFS - ENJEUX		
<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer les connaissances sur les risques • Lutte contre les inondations et réduction des conséquences dommageables de celles-ci. • Pérenniser les dispositifs de protection existants • Protection des personnes et des biens 		
NATURE DE L'ACTION		
Etude		
DESCRIPTION DE L'ACTION		
<p>Contexte : Le fonctionnement morphodynamique de l'Ouvèze est globalement peu perturbé sur l'amont du bassin versant (zone de montagne). La situation est plus dégradée dans la plaine, avec notamment une très forte incision du lit, la présence de seuils qui contribuent à la rétention des sédiments et de nombreux aménagements de berges (épis, enrochements...) qui empêchent toute divagation du cours d'eau. Ajoutés à un fort phénomène d'incision du lit suite aux extractions massives dans l'Ouvèze ces 40 dernières années, ces aménagements ont également pour conséquence la chenalisation du lit et donc l'accélération des écoulements à l'aval, la diminution des champs d'expansion des crues dans les plaines, la fermeture du lit par la végétation rivulaire et la fixation des atterrissements... etc. Pour améliorer la situation, tant d'un point de vue écologique qu'hydraulique (gestion des crues), la dynamique naturelle des cours d'eau doit donc être restaurée.</p> <p>Dans l'ancienne nomenclature près de 83 km de digues sur 5 cours d'eau du bassin versant (Ouvèze, Ayguemarse, Groseau, Seille, Contre-Seille) ont été recensées. Près de 93 % du linéaire de ces digues, soit 77 kms, longent l'Ouvèze tandis que 6 kms sont sur ses affluents. Aujourd'hui, cette action s'inscrit dans le cadre du décret du 12 mai 2015 relatif aux règles applicables aux ouvrages construits ou aménagés en vue de prévenir les inondations et aux règles de sûreté des ouvrages hydrauliques. Une obligation de définir ce que l'on appelle les "systèmes d'endiguement et les aménagements hydrauliques stratégiques pour le territoire" est imposée aux collectivités. Dans ce contexte, une première approximation suggère que 58,6 km de digues inventoriés pourraient potentiellement s'intégrer dans ces futurs systèmes d'endiguement. Les questions relatives à une maîtrise d'ouvrage opérationnelle, en capacité technique et financière d'assumer la gestion de ces systèmes d'endiguement sur la durée et avec des contraintes juridiques clarifiées se posent comme des préalables à toute intervention publique. Il est ainsi primordial de s'intéresser aux systèmes endigués dans leur ensemble et aux possibilités de les faire ainsi que de définir au plus juste les conditions optimales de mise en œuvre.</p> <p>Par ailleurs, sur le bassin de l'Ouvèze comme sur de nombreux territoires, les études et aménagements réalisés en faveur de la rivière sont souvent incompris et critiqués par les populations locales qui ne perçoivent pas leur utilité ou n'en voient qu'un "gaspillage d'agent public". Pour faciliter l'acceptation sociale de cette étude jugée très importante pour décliner des projets adéquats sur le territoire, un travail pédagogique devra donc être engagé au cours de cette action.</p>		

Description :

L'étude sera destinée à préciser le fonctionnement hydromorphologique de l'Ouvèze afin de définir un plan de gestion du transport solide et un plan de restauration hydromorphologique à l'échelle de ce cours d'eau favorables à la gestion des crues et au maintien voire à l'amélioration des habitats aquatiques et rivulaires.

Cette étude devra aboutir sur la définition d'une stratégie d'intervention sur les digues **intégrant la gestion de l'espace de mobilité et comprenant une stratégie de maîtrise foncière.**

L'analyse de l'Ouvèze sera différenciée selon trois secteurs aux fonctionnements et enjeux bien spécifiques, privilégiant ainsi certains domaines d'investigations :

- zone amont (des sources à Vaison-la-Romaine) : milieux et transport solide
- zone médiane (de Entrechaux à Roaix, secteur incisé) : milieux, transport solide (secteur à réengraisser)
- zone aval (de Roaix à Bédarrides) : hydromorphologie en lien avec la gestion des inondations.

Cette étude comprendra :

1- Une actualisation et une extension du diagnostic disponible (Etude SIABO-SIEE-ETRM sur la partie Ouvèze vauclusienne de 2000) avec acquisition de nouvelles données topographiques (profils en long, en travers ...), analyse diachronique de l'évolution du lit, caractérisation des aménagements présents dans le lit mineur (type, constitution, stabilité, effets sur rivière) et de leurs effets sur la dynamique des cours d'eau, caractérisation de l'occupation des sols riverains dans l'optique d'éventuelles acquisitions foncières dans le cadre du plan de gestion ;

2- L'analyse du transport solide : Bilan comparatif et critique par rapport à l'étude transport solide conduite à l'échelle de l'Ouvèze vauclusienne en 2000 (analyse des effets des crues notables de 2000, 2003, 2006, 2008) ;

3 - La définition d'une stratégie d'intervention sur les digues: l'étude devra définir les linéaires de digues devant être conserver, araser ou à laisser en l'état (dégradation progressive), définir les travaux à réaliser ainsi que les investissements associés.

Cette stratégie sera combinée avec :

3.1 - Une analyse technique, financière, foncière et juridique, sur l'opportunité et les modalités de restauration et d'entretien des digues, qui traitera :

- des modalités de maîtrise foncière de ces ouvrages (acquisition, DUP, convention...);
- de la maîtrise d'ouvrage des opérations de restauration et d'entretien ;
- des priorités d'interventions et des responsabilités de chaque gestionnaire potentiel (définition des digues les plus stratégiques).

Elle permettra ainsi de proposer un cadre d'intervention impliquant les maîtres d'ouvrages publics (Syndicat, communes, EPCI) et articulant au mieux le niveau de responsabilité de chacun et la complémentarité de leurs actions. Cette prestation sera réalisée en interaction avec l'action C_2 du contrat de rivière ("Expertise juridique, financière et institutionnelle dans le cadre de la mise en place de la compétence GEMAPI") qui vise à élaborer un nouveau schéma d'organisation de la gouvernance de l'eau et de la gestion des digues (ou SOCLE : schéma d'organisation et de mutualisation des compétences locales de l'eau).

L'analyse technique visera à rassembler des informations générales sur la situation foncière (privé / public), la position-distance par rapport au lit mineur, un rappel historique des brèches et ruptures (Identification, datation et localisation des points de ruptures), un bilan des enjeux protégés. Elle s'attachera également à croiser la cartographie des digues avec les enjeux écologiques notamment recensées dans le document d'objectifs Natura 2000 et comprenant la valeur patrimoniale des boisements issue de l'étude menée par le SMOP pour l'élaboration du 2nd Plan pluriannuel de restauration et d'entretien de la végétation. De la même manière, cette analyse intégrera les premières conclusions des étapes précédentes.

Il s'agira ici de conduire une étude macroscopique afin de poser les bases des modalités opérationnelles d'interventions et de la mise en œuvre des obligations réglementaires de gestion des digues.

3.2 - La définition et la cartographie des espaces de mobilité des cours d'eau et champ d'expansion potentiels et donc les secteurs où les digues ne seraient plus à conserver.

4 - Des propositions d'actions de gestion, avec priorités d'interventions, structurées dans un plan de gestion du transport solide et de restauration hydromorphologique des cours d'eau. Ce document intégrera notamment le plan de gestion du transport solide de Bédarrides, le second plan d'entretien et de restauration de la végétation de l'Ouvèze, ainsi qu'une réflexion sur la maîtrise foncière. Cette étape passera inévitablement par un processus de concertation très conséquent à travers les comités de pilotage et de rivière, ainsi qu'une communication locale autour du projet. Ainsi, dans un souci de vulgarisation des données techniques, une synthèse pédagogique sera réalisée en parallèle par le SMOP afin de mieux faire comprendre aux élus en particulier mais également aux citoyens la valeur ajoutée de l'étude et d'éclairer de manière simple sur le fonctionnement de la rivière. Ce document pourra donc prendre la forme d'une plaquette de 4 pages environ présentant les tenants et aboutissants de l'étude, ainsi que ses principaux résultats et conclusions.

5 - La réunion de l'ensemble des acteurs locaux et potentiels maîtres d'ouvrage pour discuter de l'engagement de chacun dans la mise en œuvre de la réglementation relative à la gestion des digues. Il s'agira ici de réfléchir à un premier programme d'actions, incluant notamment l'élaboration des différents outils réglementaires (diagnostic initial de sûreté, consignes de sécurité crue et hors crue, rapport de surveillance, rapport de visite technique approfondie, étude de danger, dossier d'ouvrage, registre d'exploitation...) et la mise en œuvre de travaux d'entretien et de restauration des digues.

6- La mise en place d'actions de gestion des atterrissements : ces actions intègrent la réalisation d'interventions définies dans le cadre du plan de gestion des atterrissements de l'Ouvèze à Bédarrides. Elles pourront être complétées et élargies sur la base des résultats de l'étude (points 1 à 4).

Le montant prévisionnel des prestations à réaliser est évalué à 80.000€ HT et sera ré-évalué après le mi-parcours.

Conditions d'exécution : L'étude sera confiée à un prestataire. En fin d'étude, une concertation et une animation spécifiques des acteurs locaux et des riverains seront mis en place (renvoi au volet C).

Elle concernera uniquement l'Ouvèze. Les principaux affluents (Seille, Groseau, Lauzon) ont fait l'objet d'investigations dans le cadre de l'étude du fonctionnement des très petits cours d'eau conduite par l'Agence de l'Eau RMC (2012).

Cette action fera l'objet d'une évaluation au mi-parcours du PAPI: ainsi, en fonction des résultats des études préalables (points 1 à 4), l'évaluation définira la suite à donner à cette action.

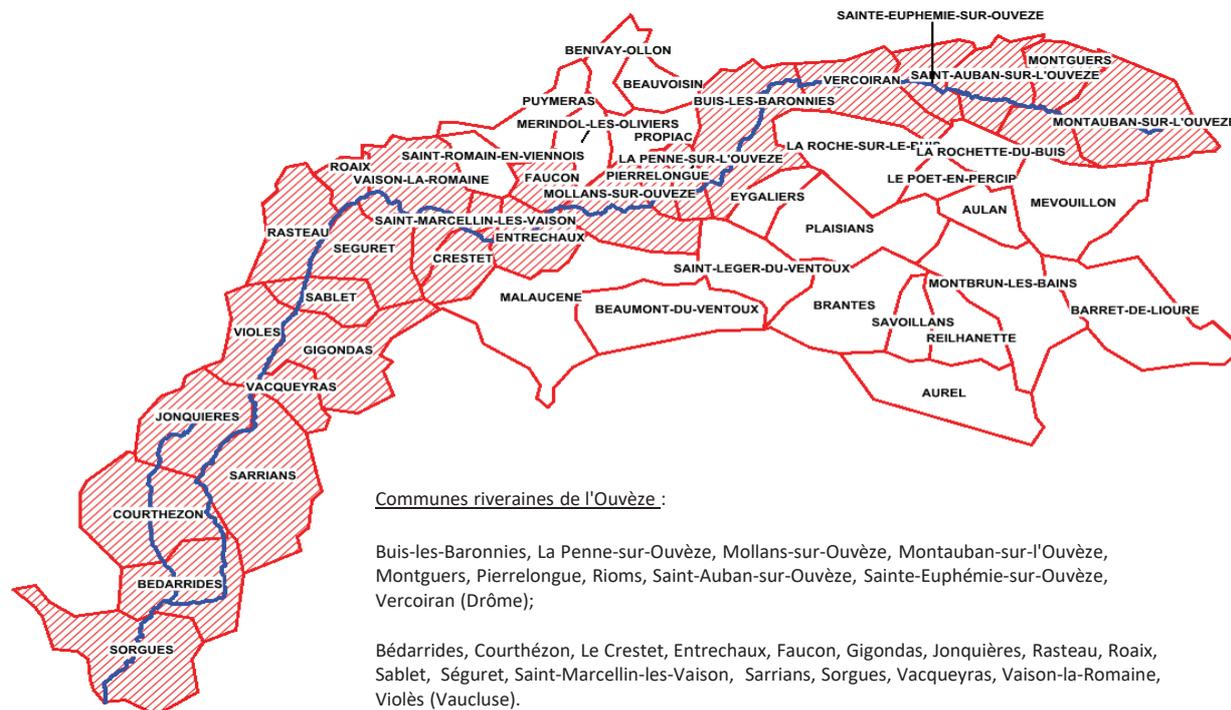
Cette suite éventuelle donneraient lieu aux travaux qui pourraient consister en :

1- La mise en place d'actions de gestion des atterrissements avec des interventions visant la recharge des secteurs déficitaires par export de secteurs excédentaires, l'arasement d'atterrissements ; ces actions intègrent la réalisation d'interventions définies dans le cadre du plan de gestion des atterrissements de l'Ouvèze à Bédarrides. Elles pourront être complétées et élargies sur la base des résultats des études hydromorphologiques sur les très petits cours d'eau du bassin versant (AERMC, 2012).

2- La mise en place d'actions de restauration hydromorphologique visant la reconnection du lit mineur et du lit majeur (zones d'expansion des crues), qui pourront comprendre le recul ou l'arasement de digues, l'amélioration des habitats aquatiques et rivulaires, la maîtrise foncière (acquisitions, conventions, baux ...). En préalable, les sites d'actions proposés dans le cadre de l'étude seront confirmés par des investigations complémentaires (études techniques, topographiques, étude de sols ...) qui permettront également d'élaborer les cahiers des charges et les montages financiers.

TERRITOIRE CONCERNE

Communes riveraines de l'Ouvèze (10 dans la Drôme et 17 dans le Vaucluse)



ECHÉANCIER PREVISIONNEL (sans suite éventuelle après mi-parcours)

Planning	Année 1	Année 2	Année 3
Etudes générales	56 500 €HT	56 500 €HT	0 €HT
Travaux	0 €HT	18 667 €HT	21 333 €HT
Total coût annuel action	56 500 €HT	75 167 €HT	21 333 €HT

PLAN DE FINANCEMENT

Montant estimatif: **153 000 €HT** **183 600 €TTC**

Identification des financeurs et taux de financement:

Financeurs	Etudes générales 6.3a		Travaux 6.3b		TOTAL
	Taux	Montant	Taux	Montant	
Etat BOP181	0%	0 €	0%	0 €	0 €
Etat FPRNM	40%	45 200 €	40%	16 000 €	61 200 €
Région Provence Alpes Côte d'Azur	10%	11 300 €	20%	8 000 €	19 300 €
Région ARA	0%	0 €	0%	0 €	0 €
Département 84	0%	0 €	20%	8 000 €	8 000 €
Département 26	0%	0 €	0%	0 €	0 €
Agence de l'Eau	30%	33 900 €	0%	0 €	33 900 €
Autres	0%	0 €	0%	0 €	0 €
Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale	20%	22 600 €	20%	8 000 €	30 600 €
	TOTAL 1	113 000 €	TOTAL 2	40 000 €	153 000 €



Fiches actions avenant

INDICATEURS DE SUIVI /REUSSITE		
Action	Objectif	Echéance
Réalisation de l'action	100%	Années 1 à 3
OPERATIONS DE COMMUNICATION ENVISAGEES		
* Information du comité de pilotage * Communication spécifique à destination des élus et de la population (élaboration de documents synthétiques pédagogiques) - Lien avec l'action 1.2 (sensibilisation)		
MOYEN DU SMOP		
50 j.h. répartis sur 3 ans		



Fiches actions avenant

Axe 6: Ralentissement des écoulements			
N° Fiche action	PAPI: <u>6.4</u>	CR: <u>B1 5</u>	Priorité: <u>1</u>
Mettre en œuvre un plan de restauration et d'entretien de la végétation rivulaire			
Maître d'ouvrage :	SMOP		
Partenaires associés:	SMAEMV, PNR des Baronnies, EPCI et communes		
Montant estimé de l'action:	191 967 €HT	230 360 €TTC	
OF concerné:	OF6A	Référence SDAGE 2010-2015 Masse(s) d'eau concernée(s):	
Dispositions concernées:	6A-02,6C-02, 6C-03,6C-06, 8-06 Toutes les masses d'eau du bassin versant		
Mesure du PDM:	MC-C17		
OBJECTIFS - ENJEUX			
<ul style="list-style-type: none">• Lutte contre les inondations et réduction des conséquences dommageables de celles-ci.• Pérenniser les dispositifs de protection existants• Protection des personnes et des biens• Les habitats rivulaires et les espèces invasives			
NATURE DE L'ACTION			
Fonctionnement, travaux			
DESCRIPTION DE L'ACTION			
<p>Contexte : Les habitats rivulaires et plus spécifiquement la ripisylve sont globalement en bon état sur le bassin versant (source : ENVEO – 2011) : environ 2/3 des boisements de bords de cours d'eau sont adaptés au contexte et ne présentent pas de dégradation/dysfonctionnement notable. Cette forêt riveraine connaît un assez fort développement depuis une cinquantaine d'années suite à l'abandon de certaines pratiques comme la coupe pour le bois de chauffage. Ce développement empiète également sur le lit mineur. Bien que la crue de septembre 1992 ait, d'après certaines estimations, détruit de l'ordre de 25 % des boisements rivulaires, ils présentent à nouveau une assez forte dynamique. Des interventions adaptées pourront permettre de préserver voire renforcer la qualité et les fonctionnalités de ces habitats.</p> <p>En zone urbaine et péri-urbaine, ou plus localement en zone rurale, les ripisylves sont souvent réduites. Les attentes des populations et des élus sont fortes en matière de gestion des crues et des inondations, à travers le maintien de la section d'écoulement et d'élimination des obstacles.</p> <p>Face à l'abandon continu de l'entretien de la part des propriétaires riverains, à la forte dynamique des boisements, aux enjeux d'un tel outil, qui constitue une des seules actions opérationnelles qui fédèrent l'ensemble du bassin versant, le SMOP a élaboré entre 2010 et 2012 le second plan pluriannuel de restauration et d'entretien dont les premières interventions devraient démarrer la première année du Contrat de Rivière (2015).</p>			

Description: Cet outil plan de gestion de la végétation intègre également les interventions sur la végétation des atterrissements afin de limiter la fermeture du lit dans les secteurs à fort enjeu hydraulique.

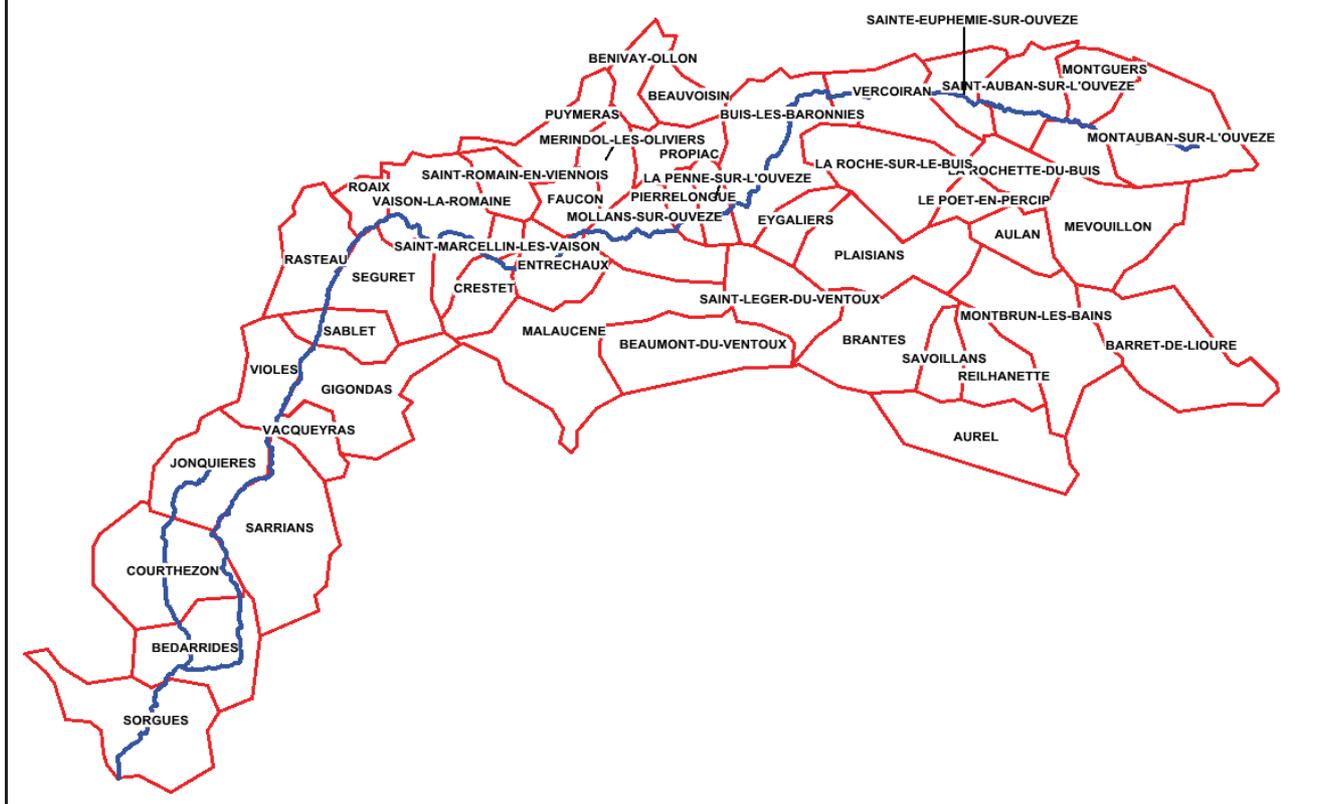
Pour faciliter l'acceptation sociale, une réunion est organisée chaque année par le SMOP avec les différents services des collectivités locales, suivie de l'envoi du bilan annuel. Certains chantiers vont sans doute nécessiter une concertation plus large grâce à des réunions publiques qui permettront de bien expliquer la nature et les objectifs des travaux entrepris. Cette action est à relier aux actions du DOCOB Natura 2000 du site Ouvèze-Toulourenc GHE01 « Restaurer et entretenir la dynamique naturelle des cours d'eau en tresses et GHE02 « Conserver et restaurer les milieux forestiers »

Conditions d'exécution :

- Travaux réalisés par le SMOP, en partie en régie et en partie sous forme de prestations de service et marchés de travaux
- Déclaration d'intérêt général, évaluation des incidences Natura 2000 et dossier loi sur l'eau instruits
- Coordination régulière avec l'opérateur du site Natura 2000 Ouvèze-Toulourenc (SMAEMV) et le PNR des Baronnies.

TERRITOIRE CONCERNE

Ensemble des communes du bassin versant





Fiches actions avenant

ECHEANCIER PREVISIONNEL			
Planning	Année 1	Année 2	Année 3
Travaux	239 958 €HT	0 €HT	0 €HT
Total coût annuel action	239 958 €HT	0 €HT	0 €HT
PLAN DE FINANCEMENT			
Montant estimatif:		191 967 €HT	230 360 €TTC
Identification des financeurs et taux de financement:			
Financeurs	Taux (travaux)	Montant (travaux)	TOTAL
Etat BOP181	0%	0 €	0 €
Etat FPRNM	0%	0 €	0 €
Région Provence Alpes Côte d'Azur	0%	0 €*	0 €*
Région ARA	0%	0 €	0 €
Département 84	10%	19 197 €	19 197 €
Département 26	10%	19 197 €	19 197 €
Agence de l'Eau	20%	38 393 €	38 393 €
Autres	0%	0 €	0 €
Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale	60%	115 180 €	115 180 €
		TOTAL	191 967 €
*Plus de subvention attribuée dans le cadre du contrat de rivière par le service SEMA de la Région PACA			
INDICATEURS DE SUIVI /REUSSITE			
Action		Objectif	Echéance
Réalisation du plan de gestion de la ripisylve		100%	Année 1
OPERATIONS DE COMMUNICATION ENVISAGEES			
* Information du comité de pilotage			
* Diffusion sur le site internet du SMOP / communes et dans la presse (locale et communale)			
* Lien avec action 1.2 (sensibilisation)			
MOYEN DU SMOP			
Inventaire, préparation, programmation et maîtrise d'œuvre des travaux sur le terrain, passation et exécution des marchés publics : 140 j.h/an durant 6 ans.			

Description : Cette action comportera trois volets :

1- L'amélioration du fonctionnement global de la Seille, grâce à l'aménagement d'un merlon en retrait des berges de la Seille

Elle passera par :

- A) Une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre pour finaliser le projet de merlon et conduire les études complémentaires (géotechniques, sols, béton, topographie, réglementaires),
- B) Une mission de maîtrise d'œuvre pour la définition des travaux de restauration hydromorphologique, et en intégrant la stratégie hydraulique retenue sur la Seille et les conclusions de l'étude hydromorphologique sur les très petits cours d'eau,
- C) Les acquisitions foncières nécessaires à la réalisation des travaux,

2- L'amélioration de la gestion hydraulique de la Seille et de la Contre-Seille, qui passera par deux étapes successives :

- A) La réalisation d'une étude pour améliorer la gestion des exutoires de la Seille et de la Contre Seille dans l'Ouvèze, en s'appuyant notamment sur l'avant-projet existant : a) analyse du fonctionnement des vannes existantes, étude de la faisabilité-pertinence d'une station de pompages sur la Contre-Seille... b) analyse des impacts attendus de l'opération d'aménagement de la Seille et de la Contre Seille à l'est du centre ancien de Bédarrides (+15 cm pour un débit centenal) afin d'apporter une solution en termes de compensation à cette aggravation.
- B) La mise en place d'une gestion des ouvrages en période de crise et hors période de crise suivant les conclusions de l'étude réalisée au point 1.

3- Des opérations de communication, à destination des élus et de la population locale

Afin d'expliquer les intérêts des aménagements retenus et faciliter leur acceptabilité sociale (cf. action 1.3 plan de communication/sensibilisation), différents outils pourront être mobilisés: réunion publique programmée en phase avant-projet; fiche explicative à destination des élus afin qu'ils disposent d'une base de communication argumentée pour soutenir les débats auprès des populations locales ; et éventuellement exposition itinérante avec un à deux panneaux détaillant le projet (réunions relevant du fonctionnement du SMOP).

Conditions d'exécution : Ces projets sont soumis à une autorisation au titre de la loi sur l'eau, voire étude d'impact (fonction notamment des modalités de maîtrise foncière), et évaluation des incidences Natura 2000.

Les dossiers réglementaires seront réalisés durant la phase 1, sur la base des projets retenus et en prestations de service. Dans le cadre de ces dossiers réglementaires en fonction des impacts des aménagements des mesures de réductions de ces impacts seront mises à l'étude et proposées. **Une analyse multicritère (dont ACB) est disponible en pièce F du présent dossier de candidature.**

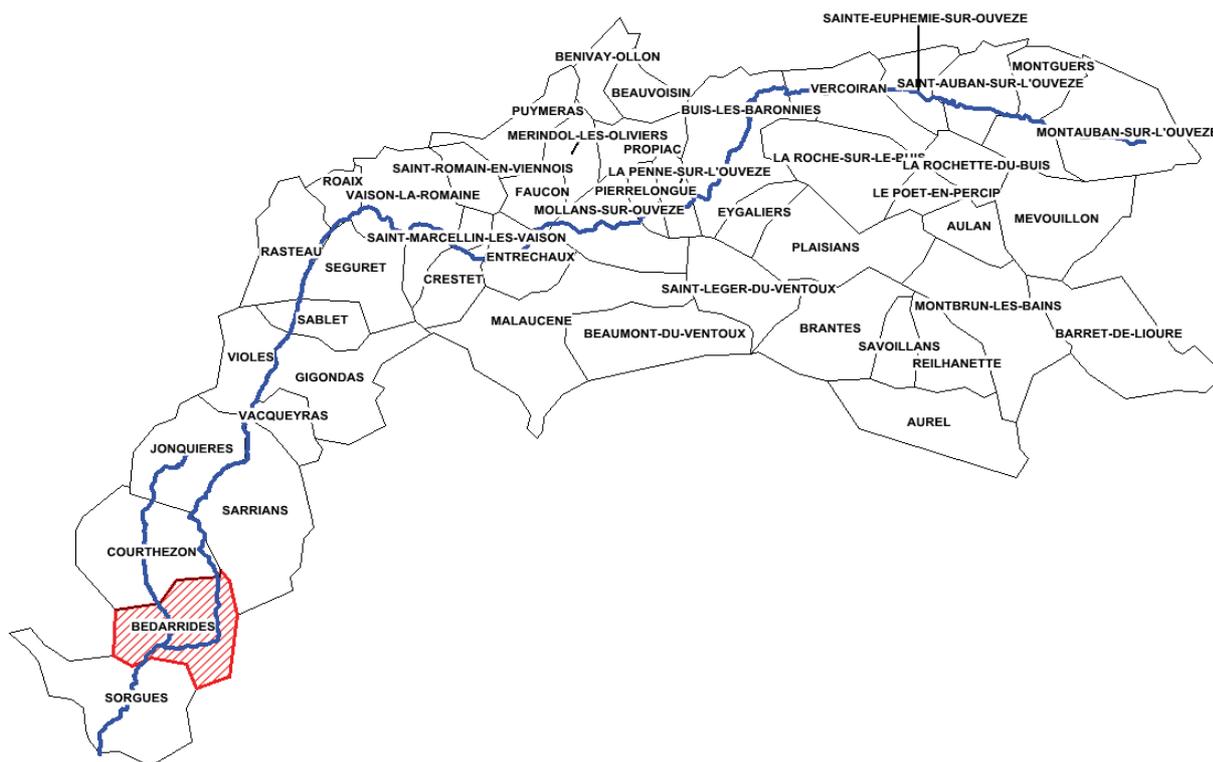
L'action comporte aussi une Assistance à Maitrise d'Ouvrage (AMO) en commun avec l'action 6.2.

L'étude sera conduite dans le cadre de marchés publics.

Concernant le volet communication, le SMOP aura en charge : la rédaction des fiches explicatives du projet, l'animation des réunions publiques dans les communes concernées par le projet, la conception-élaboration de l'exposition itinérante.

TERRITOIRE CONCERNE

Commune de Bédarrides



ECHEANCIER PREVISIONNEL

Planning	Année 1	Année 2	Année 3
Etudes générales	13 333 €HT	13 333 €HT	13 333 €HT
Acquisitions foncières	0 €HT	36 667 €HT	73 333 €HT
Etudes de conception	0 €HT	24 000 €HT	96 000 €HT
Total coût annuel action	13 333 €HT	74 000 €HT	182 667 €HT



Fiches actions avenant

PLAN DE FINANCEMENT

Montant estimatif: **270 000 €HT** **302 000 €TTC**

Identification des financeurs et taux de financement:

		Etudes générales	Etudes de conception (MOE: PRO-DCE)	Acquisitions foncières	
Financiers		7.1a	7.1b	7.1d	TOTAL
<u>Etat BOP181</u>	Taux:	0%	0%	0%	0 €
	Montant :	0 €	0 €	0 €	
<u>Etat FPRNM</u>	Taux:	50%	40%	40%	112 000 €
	Montant :	20 000 €	48 000 €	44 000 €	
<u>Région Provence Alpes Côte d'Azur</u>	Taux:	0%	20%	0%	24 000 €
	Montant :	0 €	24 000 €	0 €	
<u>Région ARA</u>	Taux:	0%	0%	0%	0 €
	Montant :	0 €	0 €	0 €	
<u>Département 84</u>	Taux:	0%	20%	10%	35 000 €
	Montant :	0 €	24 000 €	11 000 €	
<u>Département 26</u>	Taux:	0%	0%	0%	0 €
	Montant :	0 €	0 €	0 €	
<u>Agence de l'Eau</u>	Taux:	30%	0%	30%	45 000 €
	Montant :	12 000 €	0 €	33 000 €	
<u>Autres</u>	Taux:	0%	0%	0%	0 €
	Montant :	0 €	0 €	0 €	
<u>Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale</u>	Taux:	20%	20%	20%	54 000 €
	Montant :	8 000 €	24 000 €	22 000 €	
TOTAL		40 000 €	120 000 €	110 000 €	270 000 €

INDICATEURS DE SUIVI /REUSSITE

Action	Objectif	Echéance
Maitrise foncière	100%	Années 1 à 3
Réalisation des études	100%	

OPERATIONS DE COMMUNICATION ENVISAGEES

- * Information du comité de pilotage
- * Diffusion sur le site internet du SMOP / communes et dans la presse (locale et communale)
- * Réunion publique
- * Lien avec action 1.2 (sensibilisation)

MOYEN DU SMOP

- Etude projet sur les exutoires de la Seille et de la Contre-Seille : 25 j.h./an durant 2 ans
- Maîtrise d'œuvre : 15 j.h./an durant 2 ans
- Acquisitions foncières : 5 j.h. durant 3 ans



Axe 7: Gestion des ouvrages de protection hydraulique		
N° Fiche action	PAPI: <u>7.3</u>	CR: <u>B2_16</u> Priorité: <u>3</u>
Protéger et restaurer les berges de la Grande Mayre		
Maître d'ouvrage :	SMOP	
Partenaires associés:	CCPRO et Courthézon	
Montant estimé de l'action:	20 000 €HT	24 000 €TTC
OF concerné:	<i>Référence SDAGE 2010-2015</i>	
Dispositions concernées:	-	Masse(s) d'eau concernée(s):
Mesure du PDM:	-	FRDR2034b, FRDR11419
OBJECTIFS - ENJEUX		
<ul style="list-style-type: none">• Lutte contre les inondations et réduction des conséquences dommageables de celles-ci.• Protection des personnes et des biens		
NATURE DE L'ACTION		
Etude		
DESCRIPTION DE L'ACTION		
<p>Contexte : Les berges de la Grande Mayre (affluent de la Seille) sont principalement abruptes et sub-verticales. Elles sont d'assez grande hauteur suite à une forte incision du lit et demeurent ainsi très vulnérables aux érosions. Des érosions latérales sont effectivement constatées en de nombreux endroits. Selon la présence, la nature et l'importance des enjeux riverains, il s'avère nécessaire d'intervenir et de les protéger en renforçant ou restaurant les berges. En l'absence d'enjeu riverain clairement menacé, aucune intervention n'est envisagée. Par contre, lorsque les risques sont réels, une stabilisation des berges est indispensable.</p> <p>Un site prioritaire est à ce jour identifiés :</p> <p>– La Grande Mayre à Courthézon.</p> <p>Par ailleurs, par expérience sur le bassin de l'Ouvèze comme sur de nombreux autres territoires, les aménagements réalisés en faveur de la rivière, dans un souci de gestion des inondations par exemple ou de préservation des milieux... sont souvent incompris et critiqués par les populations locales qui ne perçoivent pas leur utilité ou n'en voient qu'un "gaspillage d'argent public". Pour faciliter l'acceptation sociale de ces projets, un travail pédagogique devra donc être engagé dans le cadre de cette action.</p> <p>Description : L'action comprend :</p> <ol style="list-style-type: none">1- La réalisation des études préalables à la définition et à la réalisation du projet (études techniques),2- Des opérations de communication à destination des élus et de la population locale, afin d'expliquer l'intérêt des aménagements retenus et faciliter leur acceptabilité sociale. <p>On signale que les autorisations administratives (déclaration d'intérêt général et dossier loi sur l'eau) ont été obtenues pour le site de la Grande Mayre à Courthézon.</p>		



Fiches actions avenant

La Grande Mayre à Courthézon (lieu-dit les Sourcières), la berge à restaurer s'est en partie effondrée lors d'une inondation, menaçant désormais l'ensemble d'un quartier de la commune (gros enjeu humain). Le bureau d'études BURGEAP a réalisé en 2007 une étude d'Avant Projet dans le but d'améliorer et de pérenniser le bon fonctionnement de la Grande Mayre (affluent de la Seille) et de ses deux principaux affluents (Mayrette du Levant et Mayrette du couchant) dans le secteur dit des « Paluds ». Cette étude a proposé en particulier les mesures suivantes :

- réaliser un plan de localisation des repères de curage en dehors du lit mineur, sur des points durs, et ne plus prévoir de curage du lit,
- proposer un retalutage des berges à 3H/2V en reculant le sommet des berges là où c'est possible de manière à ne plus réduire la section d'écoulement,
- présenter une technique de fascines en pied de berge à la place de palplanches, ainsi que ponctuellement des boudins d'hélophytes.
- restaurer le radier au droit du passage sous l'autoroute A7 et la RN7, le lit de la Mayre est constitué sur environ 25 m par un ouvrage ancien en maçonnerie traditionnelle. Sur tout le linéaire de cet ouvrage, le radier bétonné de la Mayre a été restreint à une largeur constante de l'ordre de 1m au « fe ». Les berges de la rivière sont quant à elles traitées en perré avec des pentes supérieures à 1H/1V, formant un entonnement jusqu'au droit de l'ouvrage de franchissement de l'autoroute (de type Armco de section Ø2500).

Cette action intègre un volet de communication (en lien avec l'action C_4 (Plan de communication / sensibilisation). Différents outils de communication pourront être développés : réunion publique programmée en phase avant-projet; fiche explicative à destination des élus afin qu'ils disposent d'une base argumentée pour soutenir le projet auprès des populations locales ; panneaux de chantier explicatifs installés sur site au démarrage des travaux (indiquant maître d'ouvrage, financeurs, nature, objectifs des travaux...), etc. (investissements intégrés aux montants des travaux, réunions relevant du fonctionnement du SMOP).

Conditions d'exécution : Le SMOP assurera la maîtrise d'ouvrage. Concernant le volet communication, le SMOP aura en charge : la rédaction des fiches explicatives du projet, l'animation des réunions publiques dans la commune concernée par le projet, la conception-élaboration de l'exposition itinérante.

TERRITOIRE CONCERNE

Commune de Courthézon



ECHEANCIER PREVISIONNEL

Planning	Année 1	Année 2	Année 3
Etudes de conception	0 € HT	20 000 € HT	0 € HT
Total coût annuel action	0 € HT	20 000 € HT	0 € HT

PLAN DE FINANCEMENT

Montant estimatif: **20 000 € HT** **24 000 € TTC**

Identification des financeurs et taux de financement:

Financeurs		Etudes conception		TOTAL
		Taux:	Montant (HT):	
Etat BOP181	Taux:	0%		0 €
	Montant (HT):	0 €		
Etat FPRNM	Taux:	50%		10 000 €
	Montant (HT):	10 000 €		
Région Provence Alpes Côte d'Azur	Taux:	10%		2 000 €
	Montant (HT):	2 000 €		
Région R-A	Taux:	0%		0 €
	Montant (HT):	0 €		
CG84	Taux:	20%		4 000 €
	Montant (HT):	4 000 €		
CG26	Taux:	0%		0 €**
	Montant (HT):	0 €		
Agence de l'Eau	Taux:	0%		0 €
	Montant (HT):	0 €		
Autres (communes, ...)	Taux:	0%		0 €
	Montant (HT):	0 €		
Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale	Taux:	20%		4 000 €
	Montant (HT):	4 000 €		
TOTAL		20 000 €		20 000 €



Fiches actions avenant

INDICATEURS DE SUIVI /REUSSITE		
Action	Objectif	Echéance
Réalisation des études de conception	100%	Année 2
OPERATIONS DE COMMUNICATION ENVISAGEES		
* Information du comité de pilotage * Réunions publiques * Communication spécifique auprès de commune de Couthézon. * Lien avec action 1.2 (sensibilisation)		
MOYEN DU SMOP		
Etude (suivi) : 15 j.h. Communication : 8 j.h		

Axe 7: Gestion des ouvrages de protection hydraulique

N° Fiche action	PAPI: 7.4	CR: B1 5	Priorité: 1
-----------------	------------------	-----------------	--------------------

Etudes techniques et réglementaires de digues préparant à la mise en conformité du système d'endiguement sur l'Ouvèze

Maître d'ouvrage : **SMOP**
 Partenaires associés: **EPCI, communes, DDT 84 et 26, Agence de l'Eau.**
 Montant estimé de l'action: **139 000 €HT** **164 800 €TTC**

OF concerné: **OF8** Masse(s) d'eau concernée(s):
 Dispositions concernées: **8-05** **FRDR2034a, FRDR2034b, FRDR390, FRDR383, FRDR11419,**
 Mesure du PDM: **-** **FRDR10939**

OBJECTIFS - ENJEUX

- Lutte contre les inondations et réduction des conséquences dommageables de celles-ci.
- Protection des personnes et des biens

NATURE DE L'ACTION

Etude

DESCRIPTION DE L'ACTION

Contexte : Sur la base du décret n°2007-1735 du 11 décembre 2007, les services de l'Etat en Drôme et Vaucluse ont recensé environ 83 km de digues sur 5 cours d'eau du bassin versant (Ouvèze, Ayguemarse, Groseau, Seille, Contre-Seille) dont près de 93 % du linéaire de digues, soit 77 km, longent l'Ouvèze, le reste, soit 6 km, sont sur ses affluents. Aucune digue de classe A n'a été recensée. Aujourd'hui, l'action PAPI s'inscrit dans le cadre du décret du 12 mai 2015 relatif aux règles applicables aux ouvrages construits ou aménagés en vue de prévenir les inondations et aux règles de sûreté des ouvrages hydrauliques et notamment donne une obligation de définir ce que l'on appelle les "systèmes d'endiguement et les aménagements hydrauliques". Sur ce point, dans le cadre de l'action C-2 du Contrat de rivière (expertise GEMAPI), un état des lieux sur les systèmes d'endiguement potentiels a été établi en croisant les données techniques disponibles initialement et l'analyse juridiques des textes. Il ressort que 58,6 km de digues inventoriés pourraient potentiellement s'intégrer dans **plusieurs systèmes d'endiguement.**

	EPCI						Bassin Ouvèze
	CCVV	COVE	CCAOP	CCSC	CCPRO	CCBDP	
Linéaire total de digues potentiellement en systèmes d'endiguement (km)	3,1	6,4	3,8	27,4	12,4	5,5	58,6
<i>Dont linéaire digues publiques</i>	5,7	0,9	1,9	8,4	6,6	2,3	25,8
Dont linéaire systèmes d'endiguement potentiels classe A (km)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Dont linéaire systèmes d'endiguement potentiels classe B (km)	0,0	6,4	3,8	23,7	12,4	0,0	46,3
Dont linéaire systèmes d'endiguement potentiels classe C (km)	3,1	0,0	0,0	3,7	0,0	5,5	12,3

Par ailleurs, depuis le 24 juillet 2019, un arrêté inter préfectoral Drôme-Vaucluse entérine les conditions d'exercice de la compétence GEMAPI par transfert intégral des communautés au Syndicat. La définition du devenir de ces ouvrages et la mise en place d'un protocole de gestion est désormais du ressort du SMOP. Elle s'articule en lien avec l'action 6.3 qui amène une réflexion stratégique afin de concilier protection et espace de bon fonctionnement.

L'action 7.4 vise à réaliser les études réglementaires à savoir : diagnostic complet et dossier d'autorisation des systèmes d'endiguement (topographie, géotechnique, études de danger, études environnementales et dossiers d'autorisation). La mise en oeuvre de cette action pourra éventuellement s'effectuer avec une assistance à maîtrise d'ouvrage.

Deux digues sur le bassin versant de l'Ouvèze Provençale font l'objet d'un arrêté préfectoral, à savoir :

- la digue des Confines / Chaffunes (n° inventaire 84F050): digue classée C en terre de 370 m sur la commune de Sorgues (Communauté de communes des Sorgues du Comtat). Cette digue présente la spécificité d'être transversale aux écoulements. Elle est située en rive droite de l'Ouvèze et vise à protéger une zone pavillonnaire.
- la digue de Jules Ferry (n° inventaire 84F001) située à Vaison-la-Romaine sur le territoire de la Communauté de communes Vaison-Ventoux. Cette digue de 160 m, située en rive droite de l'Ouvèze, est un mur digue du groupe scolaire Jules Ferry.

En fonction des résultats des résultats de l'action 6.3, l'action pourra être ré-orientée en termes de priorité de protection.

PLAN DE FINANCEMENT					
Montant estimatif:		139 000 €HT	164 800 €TTC		
Identification des financeurs et taux de financement:					
		Etude	Travaux d'entretien	Acquisitions foncières	TOTAL
Financeurs		7.4a	7.4b	7.4c	
<u>Etat BOP181</u>	Taux:	0%	0%	0%	0 €
	Montant :	0 €	0 €	0 €	
<u>Etat FPRNM</u>	Taux:	0%	0%	40%	4 000 €
	Montant :	0 €	0 €	4 000 €	
<u>Région Provence Alpes Côte d'Azur</u>	Taux:	15%	15%	0%	19 350 €
	Montant :	15 450 €	3 900 €	0 €	
<u>Région R-A</u>	Taux:	0%	0%	0%	0 €
	Montant :	0 €	0 €	0 €	
<u>CG84</u>	Taux:	20%	20%	20%	27 800 €
	Montant :	20 600 €	5 200 €	2 000 €	
<u>CG26</u>	Taux:	0%	0%	0%	0 €
	Montant :	0 €	0 €	0 €	
<u>Agence de l'Eau</u>	Taux:	0%	0%	0%	0 €
	Montant :	0 €	0 €	0 €	
<u>Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale</u>	Taux:	65%	65%	40%	87 850 €
	Montant :	66 950 €	16 900 €	4 000 €	
TOTAL		103 000 €	26 000 €	10 000 €	139 000 €
INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE					
Action				Objectif	Echéance
Réalisation des diagnostics des ouvrages				100%	Années 1 à 3
OPERATIONS DE COMMUNICATION ENVISAGEES					
* Information du comité de pilotage					
* Lien avec action 1.2 (sensibilisation)					
MOYEN DU SMOP					
– Etudes et suivi : 15 j.h.					

FICHES ACTIONS INITIALES

- 1.5** - Développer et enraciner une culture du risque inondation
- 2.1a** - Mettre en place un dispositif local de surveillance hydrologique et d'alerte "crue-étiage" [Cours d'eau réglementaire]
- 2.1b** - Mettre en place un dispositif local de surveillance hydrologique et d'alerte "crue-étiage" [Cours d'eau non réglementaire(s)]
- 6.1** - Evaluer l'opportunité d'implanter des pièges à embâcles
- 7.2** - Diagnostiquer et conforter la Contre-Seille à Bédarrides

Axe 1: Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque

N° Fiche action	PAPI: <u>1.5</u>	CR: <u>C 8</u>	Priorité: <u>1</u>
-----------------	------------------	----------------	--------------------

Développer et enraciner une culture du risque inondation

Maître d'ouvrage : **SMOP**

Partenaires associés: **Communes, DDT 26&84, Agence de l'eau RMC, DREAL PACA&RA, EPCI**

Montant estimé de l'action: **26 500 €HT 31 800 €TTC**

Référence SDAGE 2010-2015

OF concerné: **8** Masse(s) d'eau concernée(s):

Dispositions concernées: **8-09, 8-10** **Toutes les masses d'eau du bassin versant**

Mesure du PDM:

OBJECTIFS - ENJEUX

- Informer et sensibiliser la population du bassin versant
- Maintenir la mémoire du risque en lui donnant une valeur patrimoniale
- Favoriser la diffusion de l'information
- Communication et changements de pratiques

NATURE DE L'ACTION

Fonctionnement

DESCRIPTION DE L'ACTION

Contexte : De nombreuses actions proposées dans le PAPI reposent de près ou de loin sur la notion de "culture du risque" qui reste paradoxalement peu développée sur le bassin versant de l'Ouveze. En effet malgré le traumatisme vécu le 22 septembre 1992 par les inondations de l'Ouveze à Vaison -la -Romaine, la culture du risque est souvent peu présente : les mesures de prévention sont souvent mal appréhendées, le risque est, avec le temps, minimisé voire oublié.

Afin d'accompagner la mise en place des actions de gestion du risque inondation définies dans le PAPI aux axes 2 à 7, cette action propose donc de travailler sur la culture du risque en visant tout d'abord à la développer puis à l'enraciner sur le territoire.

Description : La culture du risque sur le bassin versant devra être développée puis consolidée à travers différents outils de communication :

1- Enquête sociologique sur la perception sur risque inondation par les populations du bassin versant. Pour pouvoir développer une communication "sur mesure", il sera important d'identifier au préalable "l'état de maturité" des populations face au risque (sondage, enquête sociologique...), leur niveau de connaissance (DICRIM, repère de crues...) et leur capacité potentielle à agir (instauration d'une culture de la vulnérabilité et de sa capacité à la dépasser (résilience). Cette enquête pourra être réalisée en année 2 puis être renouvelée à la fin du Contrat pour évaluer les évolutions de perceptions et comportementales sur le risque. Les informations collectées alimenteront l'observatoire de l'eau (cf action 1.3).

2- Pose de repères de crue (cf fiche action 1.1). Cet outil devrait permettre de sensibiliser les populations à la réalité des évènements, montrant en effet des hauteurs d'eau souvent inimaginables en périodes de calme hydrologique.

3- Plaque et communication de la presse pour sensibiliser et inciter à la mise en place de mesures de mitigation : diagnostic puis travaux de réduction de la vulnérabilité sur les bâtiments agricoles, sur les infrastructures publiques,... (cf. actions 5.2, 5.3 et 5.4 et 5.6).

4- Formation des populations exposées et des élus à la gestion des situations de crise : mise en place d'exercices de secours avec les élus et les populations locales et en partenariat avec le SDIS (cf. action 3.2).

5- Assistance aux communes pour la réalisation de leur PCS et de leur DCRIM (cf actions 3.1 et 1.6)

6- Création d'une exposition itinérante et d'un film sur les inondations.

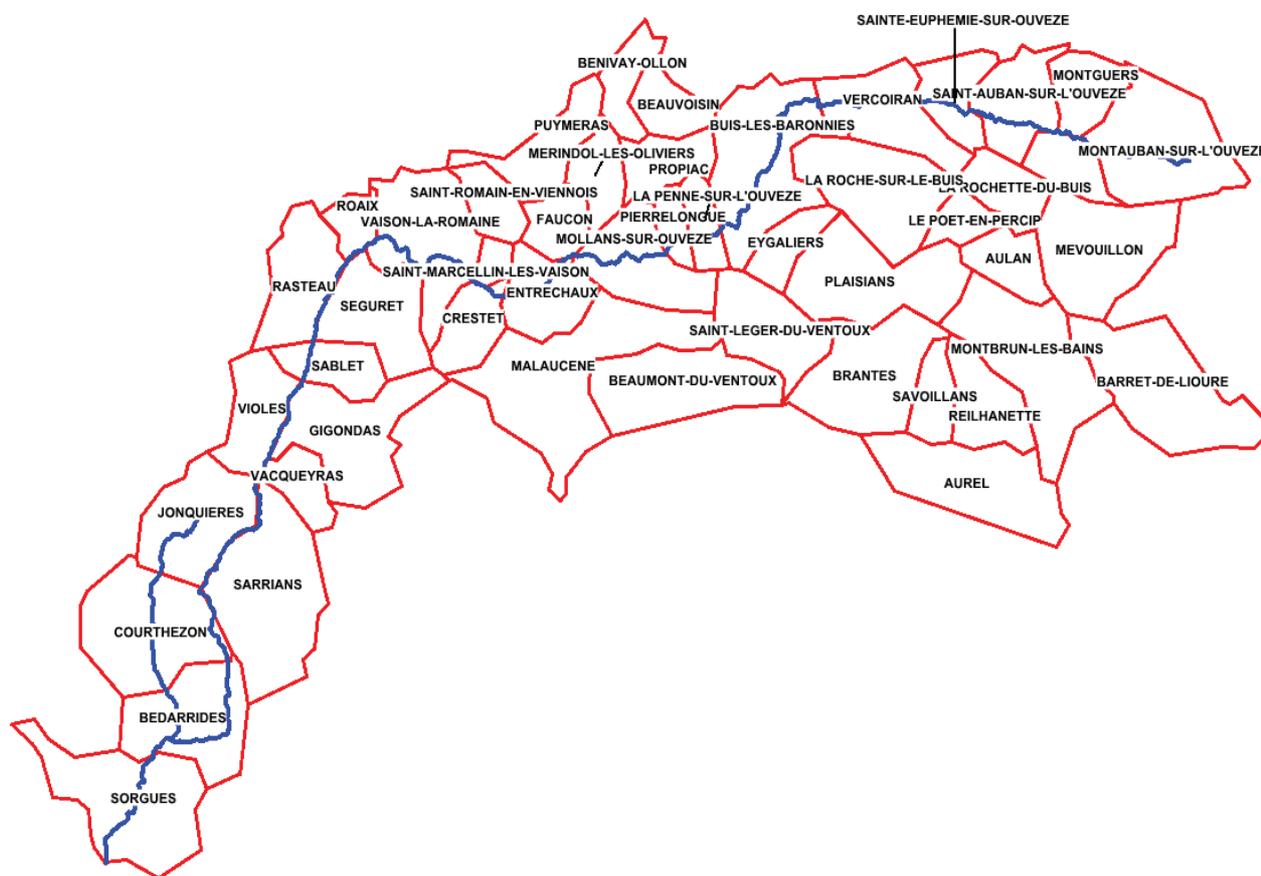
7- Sensibilisation des scolaires au risque inondation (cf action 1.4)

Cette action, en lien avec de nombreuses autres actions du PAPI (1.1, 1.3, 1.6, 3.1, 3.2, 5.2, 5.3, 5.4 et 5.6), permettra de donner une cohérence entre les différentes études et estimer, qualitativement, l'avancée de la culture du risque auprès des différents acteurs du territoire.

Conditions d'exécution : Ces actions seront réalisées sous l'égide du SMOP avec l'appui de prestataires extérieurs pour certaines opérations (enquête sociologique, exposition, plaquette sensibilisation pour inciter à la réalisation des mesures de mitigation...).

TERRITOIRE CONCERNE

Ensemble des communes du bassin versant



ECHEANCIER PREVISIONNEL

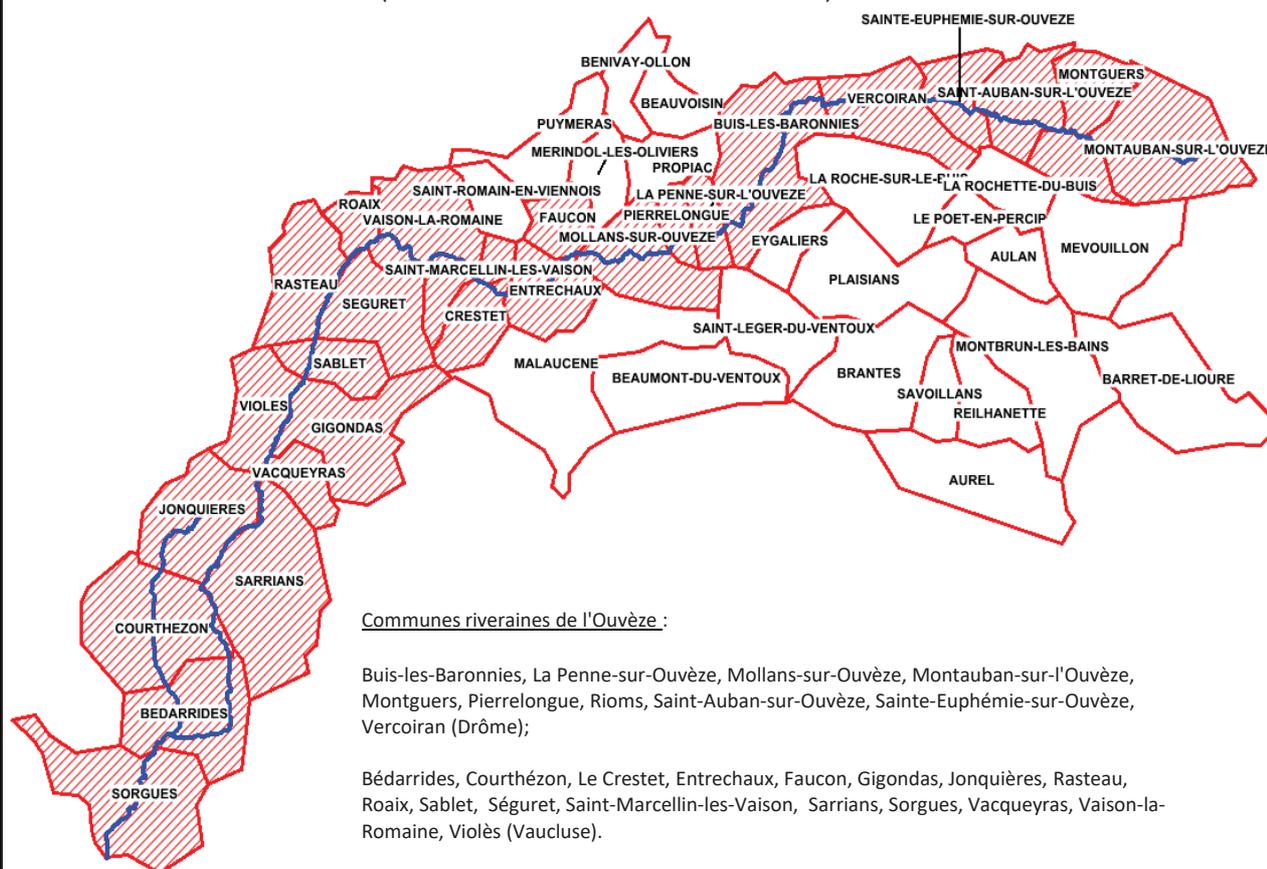
Planning	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Exécution de l'action	10 600 €TTC	10 600 €TTC	10 600 €TTC			
Total coût annuel action	10 600 €TTC	10 600 €TTC	10 600 €TTC	0 €TTC	0 €TTC	0 €TTC

PLAN DE FINANCEMENT			
Montant estimatif:		26 500 €HT	31 800 €TTC
Identification des financeurs et taux de financement:			
Financeurs	Taux	Montant	TOTAL
<u>Etat BOP181</u>	0%	0 €	0 €
<u>Etat FPRNM</u>	49%	15 582 €	15 582 €
<u>Région Provence Alpes Côte d'Azur</u>	27%	8 586 €	8 586 €
<u>Région ARA</u>	4%	1 272 €	1 272 €
<u>Département 84</u>	0%	0 €	0 €
<u>Département 26</u>	0%	0 €	0 €
<u>Agence de l'Eau</u>	0%	0 €	0 €
<u>Autres</u>	0%	0 €	0 €
<u>Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale</u>	20%	6 360 €	6 360 €
		31 800 €	
INDICATEURS DE SUIVI /REUSSITE			
Action		Objectif	Echéance
Enquête sociologique de perception du risque		100%	2019
Exposition itinérante		100%	2018
OPERATIONS DE COMMUNICATION ENVISAGEES			
* Présentation et information de l'outil en comité de pilotage			
* Site internet du SMOP (action 1.5), publications "lettre de l'Ouvèze", article de presse locaux et municipaux.			
MOYEN DU SMOP			
6 j.h par an pendant 6 ans			

Axe 2: Surveillance, prévision des crues et des inondations		
N° Fiche action	PAPI: <u>2.1.a</u>	CR: <u>B2 3</u> Priorité: <u>1</u>
Mettre en place un dispositif local de surveillance hydrologique et d'alerte "crue-étiage" [Cours d'eau réglementaire]		
Maître d'ouvrage :	Unité Hydrométrie et Prévision des Crues Grand Delta (DREAL RA)	
Partenaires associés:	Communes riveraines de l'Ouvèze, DDT 26&84, Agence de l'eau RMC, DREAL PACA&RA, EPCI, SDIS 26&84, SIDPC 26&84, SMOP	
Montant estimé de l'action:	30 000 €HT	36 000 €TTC
OF concerné:	<i>Référence SDAGE 2010-2015</i>	
Dispositions concernées:	OF8	Masse(s) d'eau concernée(s):
Mesure du PDM:	8-10	Toutes les masses d'eau du bassin versant
	MC 3A01	
<u>OBJECTIFS - ENJEUX</u>		
<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration du système de prévision et d'alerte de crue • Amélioration l'alerte • Prévision et gestion de crise 		
<u>NATURE DE L'ACTION</u>		
Etude, travaux, fonctionnement		
<u>DESCRIPTION DE L'ACTION</u>		
<p>Contexte : Le risque inondation est très présent sur le bassin versant de l'Ouvèze, avec des enjeux humains nombreux notamment en zones urbaines. Il paraît donc nécessaire de doter le bassin versant de moyens suffisants pour assurer un suivi des débits des cours d'eau et une alerte efficace en cas de crues.</p> <p>L'étude "volumes prélevables" a mis en évidence l'insuffisance des stations hydrologiques actuelles pour disposer d'une connaissance et d'un suivi efficace de l'hydrologie des cours d'eau. Les moyens à engager devront donc permettre de doter le bassin versant de l'Ouvèze d'un réseau de suivi hydrologique suffisant.</p> <p>Description : L'action comprend trois étapes :</p> <p>1- <u>La réalisation d'une étude de faisabilité, de définition et d'évaluation d'un système crues-étiage</u> en cohérence avec les dispositifs existants (Vigilance Etat, Predict CCPRO et Vaison-la-Romaine) ; à ce stade, la fiabilité et la représentativité des stations aval seront analysées (influence des crues du Rhône). Cette étude proposera également un organigramme de fonctionnement selon les responsabilités des différentes autorités (maires, préfet, SIDPC, CODIS) et un protocole de gestion pour le suivi hydrologique et l'alerte crue-étiage (étude en cours sur 2013-2014).</p> <p>2- <i>Si nécessaire, en fonction des conclusions de l'étude</i> (point 1°), le développement d'un <u>modèle local de prévision des crues</u> (débordement et vallats) et la définition de seuils d'alerte pertinents,</p> <p>3- La mise en place, l'entretien et la maintenance du dispositif (achats des équipements et pose de stations, échelles limnimétriques, poste central et outils informatiques associés), puis, la mise à jour et l'exploitation du modèle (acquisition et intégration de nouvelles données, mise à jour du calage, restitutions et traitements), ainsi que le signalement de l'alerte et la gestion de crise.</p> <p>Conditions d'exécution : L'action sera menée par l'unité hydrométrique et de prévention des crues de la DREAL, en charge des stations de suivi des cours d'eau réglementaires. Les acteurs locaux seront mobilisés tout au long de la réalisation des études afin de les sensibiliser et aboutir par la suite à la mise en place, l'entretien et la maintenance d'un tel dispositif.</p>		

TERRITOIRE CONCERNE

Communes riveraines de l'Ouvèze (10 dans la Drôme et 17 dans le Vaucluse)



ECHEANCIER PREVISIONNEL

Planning	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Réalisation des études	12 000 € TTC	12 000 € TTC	12 000 € TTC			
Total coût annuel action	12 000 € TTC	12 000 € TTC	12 000 € TTC	0 € TTC	0 € TTC	0 € TTC

PLAN DE FINANCEMENT

Montant estimatif: 30 000 € HT 36 000 € TTC

Identification des financeurs et taux de financement:

Financeurs	Taux	Montant	TOTAL
Etat BOP181	100%	36 000 €	36 000 €
Etat FPRNM	0%	0 €	0 €
Région Provence Alpes Côte d'Azur	0%	0 €	0 €
Région ARA	0%	0 €	0 €
Département 84	0%	0 €	0 €
Département 26	0%	0 €	0 €
Agence de l'Eau	0%	0 €	0 €
Autres	0%	0 €	0 €
Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale	0%	0 €	0 €

36 000 €

INDICATEURS DE SUIVI /REUSSITE		
Action	Objectif	Echéance
Modèle pluie-débit	100%	2017
Mise en œuvre du dispositif	100%	2019

OPERATIONS DE COMMUNICATION ENVISAGEES

* Information du comité de pilotage

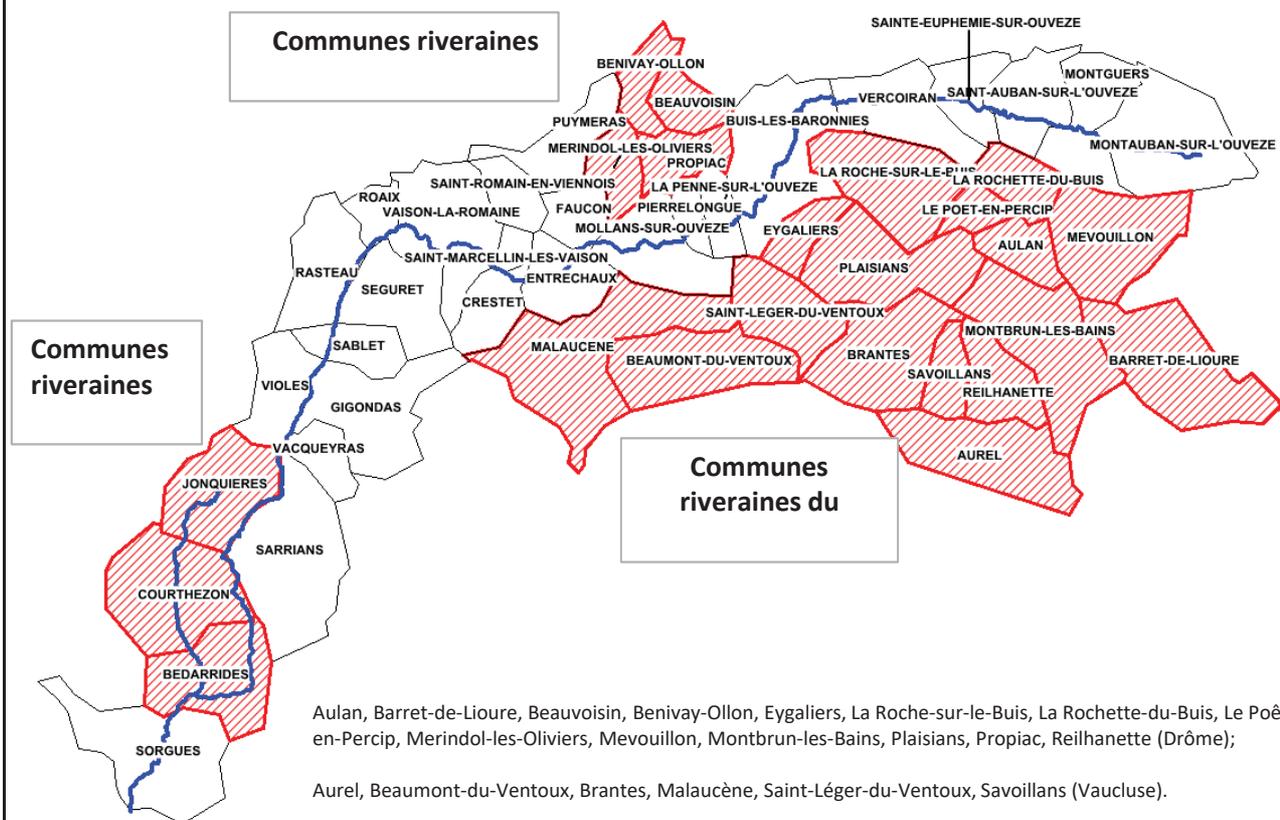
MOYEN DU SMOP

- Pilotage et Suivi de l'étude (en cours) : 10 j.h durant 3 ans
- Développement du modèle : 7.5 j.h répartis sur 3 ans

Axe 2: Surveillance, prévision des crues et des inondations			
N° Fiche action	PAPI: <u>2.1b-a-b-c</u>	CR: <u>B2_3</u>	Priorité: <u>2</u>
Mettre en place un dispositif local de surveillance hydrologique et d'alerte "crue-étiage" [Cours d'eau non réglementaire(s)]			
Maître d'ouvrage :	SMOP / CCPRO		
Partenaires associés:	Communes riveraines Toulourenc, Ayguemasse, Seille, SPC Grand Delta, DDT 26&84, Agence de l'eau RMC, DREAL PACA&RA, CC, SDIS 26&84, SIDPC 26&84.		
Montant estimé de l'action:	150 000 €HT	180 000 €TTC	
OF concerné:	<i>Référence SDAGE 2010-2015</i>		
Dispositions concernées:	OF8	Masse(s) d'eau concernée(s):	
Mesure du PDM:	8-10	Toutes les masses d'eau du bassin versant	
	MC 3A01		
OBJECTIFS - ENJEUX			
<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration du système de prévision et d'alerte de crue • Amélioration l'alerte •Prévision et gestion de crise 			
NATURE DE L'ACTION			
Etude, travaux, fonctionnement			
DESCRIPTION DE L'ACTION			
<p>Contexte : Le risque inondation est très présent sur le bassin versant de l'Ouvèze, avec des enjeux humains nombreux notamment en zones urbaines. Il paraît donc nécessaire de doter le bassin versant de moyens suffisants pour assurer un suivi des débits des cours d'eau et une alerte efficace en cas de crues.</p> <p>L'étude "volumes prélevables" a mis en évidence l'insuffisance des stations hydrologiques actuelles pour disposer d'une connaissance et d'un suivi efficace de l'hydrologie des cours d'eau. Les moyens à engager devront donc permettre de doter le bassin versant de l'Ouvèze d'un réseau de suivi hydrologique suffisant.</p> <p>La présente action vient compléter celle réalisée sur le cours d'eau réglementaire de l'Ouvèze portée par le SPC Grand Delta (action 2.1.a). Les compléments apportés visent à prendre en compte les cours d'eau non réglementaires du bassin versant.</p> <p>Description : L'action se déroulera selon les trois étapes de réalisation identifiée dans l'action 2.1.a) :</p> <p><u>1- La réalisation d'une étude de faisabilité, de définition et d'évaluation d'un système crues-étiage</u> en cohérence avec les dispositifs existants (Vigilance Etat, Predict CCPRO et Vaison-la-Romaine) ; à ce stade, la fiabilité et la représentativité des stations aval seront analysées (influence des crues du Rhône). Cette étude proposera également un organigramme de fonctionnement selon les responsabilités des différentes autorités (maires, préfet, SIDPC, CODIS) et un protocole de gestion pour le suivi hydrologique et l'alerte crue-étiage (étude en cours sur 2013-2014).</p> <p>2- Si nécessaire, en fonction des conclusions de l'étude (point 1°), <u>le développement d'un modèle local de prévision des crues</u> (débordement et vallats) et la définition de seuils d'alerte pertinents,</p> <p><u>3- La mise en place, l'entretien et la maintenance du dispositif</u> (achats des équipements et pause de stations, échelles limnimétriques, poste central et outils informatiques associés), puis, la mise à jour et l'exploitation du modèle (acquisition et intégration de nouvelles données, mise à jour du calage, restitutions et traitements), ainsi que le signalement de l'alerte et la gestion de crise.</p> <p>Les résultats des suivis pourront permettre d'alimenter l'observatoire de l'eau du bassin versant de l'Ouvèze (cf. action 1.3).</p> <p>Conditions d'exécution : Les points 2 et 3 seront mis en œuvre au regard des conclusions de l'étude en cours qui est externalisée par le SMOP (point 1).</p>			

TERRITOIRE CONCERNE

Communes riveraines de la Seille, du Toulourenc et de l'Ayguemasse (14 dans la Drôme et 6 dans le Vaucluse)



ECHEANCIER PREVISIONNEL

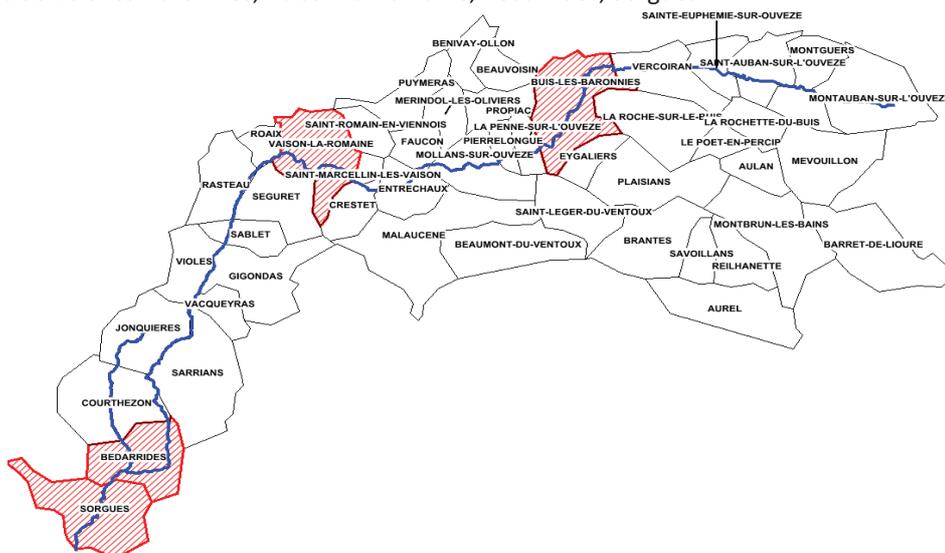
Planning	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Mise en oeuvre des modélisations	60 000 €HT					
Mise en place et exploitation du dispositif		15 000 €HT				
Travaux			75 000 €HT			
Total coût annuel action	60 000 €HT	15 000 €HT	75 000 €HT	0 €	0 €	0 €

PLAN DE FINANCEMENT					
		Montant estimatif:	150 000 €HT	180 000 €TTC	
Identification des financeurs et taux de financement:					
Financeurs		Etudes générales	Etudes de conception	Travaux	TOTAL
<u>Etat BOP181</u>	Taux:	0%	0%	0%	0 €
	Montant (HT):	0 €	0 €	0 €	
<u>Etat FPRNM</u>	Taux:	50%	50%	50%	75 000 €
	Montant (HT):	30 000 €	7 500 €	37 500 €	
<u>Région Provence Alpes Côte d'Azur</u>	Taux:	10%	10%	10%	15 000 €
	Montant (HT):	6 000 €	1 500 €	7 500 €	
<u>Région ARA</u>	Taux:	0%	0%	0%	0 €
	Montant (HT):	0 €	0 €	0 €	
<u>Département 84</u>	Taux:	10%	10%	10%	15 000 €
	Montant (HT):	6 000 €	1 500 €	7 500 €	
<u>Département 26</u>	Taux:	0%	0%	0%	0 €
	Montant (HT):	0 €	0 €	0 €	
<u>Agence de l'Eau</u>	Taux:	10%	10%	10%	15 000 €
	Montant (HT):	6 000 €	1 500 €	7 500 €	
<u>Autres</u>	Taux:	0%	0%	0%	0 €
	Montant (HT):	0 €	0 €	0 €	
<u>Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale</u>	Taux:	20%	20%	20%	30 000 €
	Montant (HT):	12 000 €	3 000 €	15 000 €	
150 000 €					
INDICATEURS DE SUIVI /REUSSITE					
Action				Objectif	Echéance
Modèle pluie-débit				100%	2017
Mise en œuvre du dispositif				100%	2019
OPERATIONS DE COMMUNICATION ENVISAGEES					
* Information du comité de pilotage					
MOYEN DU SMOP					
<ul style="list-style-type: none"> – Pilotage et Suivi de l'étude (en cours) : 10 j.h durant 3 ans – Développement du modèle : 7.5 j.h répartis sur 3 ans – Mise en place, suivi et exploitation du dispositif : 25 j.h (1 an), puis 15 j.h durant 2 ans. 					

Axe 6: Ralentissement des écoulements		
N° Fiche action	PAPI: <u>6.1a-b</u>	CR: <u>B2_12</u> Priorité: <u>2</u>
Evaluer l'opportunité d'implanter des pièges à embâcles		
Maître d'ouvrage :	SMOP	
Partenaires associés:	Communes: Buis-les-Baronnies, Vaison-la-Romaine, Bédarrides, Sorgues	
Montant estimé de l'action:	50 000 €HT	60 000 €TTC
	<i>Référence SDAGE 2010-2015</i>	
OF concerné:	OF8	Masse(s) d'eau concernée(s):
Dispositions concernées:	8-03	FRDR2034b, FRDR390, FRDR383
Mesure du PDM:		
<u>OBJECTIFS - ENJEUX</u>		
<ul style="list-style-type: none"> • Lutte contre les inondations et réduction des conséquences dommageables de celles-ci. • Assurer la sauvegarde des biens et des personnes • Pérenniser les dispositifs de protection existants • Protection des personnes et des biens 		
<u>NATURE DE L'ACTION</u>		
Etude, fonctionnement et travaux		
<u>DESCRIPTION DE L'ACTION</u>		
<p>Contexte : Dans les zones urbaines, la formation d'embâcles est susceptible d'aggraver les conséquences des crues importantes. Les zones urbaines de Buis-les-Baronnies, Vaison-la-Romaine, Bédarrides, Sorgues sont à ce titre les plus vulnérables lors des crues de l'Ouveze. Dans ce cadre, le SMOP souhaite étudier l'opportunité et les modalités de mise en place de pièges à embâcles, pour ensuite réaliser les travaux si la pertinence de ce type d'aménagements est reconnue dans le contexte de l'Ouveze.</p>		
<p>Description : L'action comprend ainsi :</p>		
<p>1- La réalisation d'une étude d'opportunité, de faisabilité et de dimensionnement pour l'implantation de pièges à embâcles. Elle inclura également une réflexion sur le fonctionnement (effet sur la ligne d'eau et les écoulements) et l'entretien des dispositifs pendant et après la crue (gestion des matériaux accumulés).</p>		
<p>2- Et, suivant les conclusions de l'étude, la réalisation des études techniques et réglementaires ainsi que la maîtrise foncière nécessaire (acquisitions foncières ou conventions) à la réalisation des travaux.</p>		
<p>L'évaluation financière de l'action repose sur la réalisation de pièges à embâcles sur 3 sites et s'est effectuée au regard d'aménagements mis en place sur l'Ardèche, la Bourbre et le Vidourle.</p>		
<p>Conditions d'exécution : La réalisation des travaux pourra nécessiter des études réglementaires (loi eau, Natura 2000) qui seront réalisées lors de la phase 2, sur la base des projets retenus. Les études feront l'objet de marchés publics.</p>		

TERRITOIRE CONCERNE

Communes de Buis-les-Baronnies, Vaison-la-Romaine, Bédarrides, Sorgues



ECHEANCIER PREVISIONNEL

Planning	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Exécution de l'action	40 000 €HT	10 000 €HT				
Total coût annuel action	40 000 €HT	10 000 €HT	0 €HT	0 €HT	0 €HT	0 €HT

PLAN DE FINANCEMENT

Montant estimatif: 50 000 €HT 60 000 €TTC

Identification des financeurs et taux de financement:

Financeurs	Etudes générales		Etudes de conception		TOTAL
	Taux	Montant	Taux	Montant	
Etat BOP181	0%	0 €	0%	0 €	0 €
Etat FPRNM	50%	20 000 €	50%	5 000 €	25 000 €
Région Provence Alpes Côte d'Azur	15%	6 000 €	15%	1 500 €	7 500 €
Région ARA	0%	0 €	0%	0 €	0 €
Département 84	15%	6 000 €	15%	1 500 €	7 500 €
Département 26	0%	0 €	0%	0 €	0 €
Agence de l'Eau	0%	0 €	0%	0 €	0 €
Autres (communes, ...)	0%	0 €	0%	0 €	0 €
Syndicat Mixte de l'Ouveze Provençale	20%	8 000 €	20%	2 000 €	10 000 €
	TOTAL 1	40 000 €	TOTAL 2	10 000 €	50 000 €

INDICATEURS DE SUIVI /REUSSITE

Action	Objectif	Echéance
Détermination des sites propice à la réalisation des pièges	100%	2018

OPERATIONS DE COMMUNICATION ENVISAGEES

* Information du comité de pilotage

MOYEN DU SMOP

Etude : 15 j.h. en année 1 et 2

Suivi, animation : 2 j.h./an durant 2 ans

Axe 7: Gestion des ouvrages de protection hydraulique

N° Fiche action	PAPI: <u>7.2</u>	CR: <u>B2_15</u>	Priorité: <u>1</u>
-----------------	------------------	------------------	--------------------

Diagnostiquer et conforter la Contre-Seille à Bédarrides

Maître d'ouvrage : **SMOP**

Partenaires associés: **CCPRO, communes de Bédarrides (élus et services)**

Montant estimé de l'action: **50 000 €HT** **60 000 €TTC**

OF concerné: **OF8** Masse(s) d'eau concernée(s):
 Dispositions concernées: **8-05** **FRDR11419**
 Référence SDAGE 2010-2015
 Mesure du PDM:

OBJECTIFS - ENJEUX

- Lutte contre les inondations et réduction des conséquences dommageables de celles-ci.
- Protection des personnes et des biens

NATURE DE L'ACTION

Etude, acquisitions foncières, travaux

DESCRIPTION DE L'ACTION

Contexte : La Contre-Seille est un canal endigué en béton. Elle est stratégique pour la gestion des crues à Bédarrides puisqu'elle permet un délestage de la Seille et donc une limitation de ses débordements d'une part en amont de la zone urbaine et d'autre part dans la traversée du centre-village.

Cet ouvrage est soumis à d'assez fortes contraintes en période de crue. Par ailleurs, il a connu par le passé d'assez gros dommages suite à des crues et il semble fragilisé par des circulations d'eau sous le cuvelage. Enfin, on peut observer une disparition généralisée des jointures. Cet ouvrage mérite donc d'être sécurisé voire conforté notamment dans la zone urbaine de Bédarrides.

Description : L'action comprend une expertise géotechnique de la Contre-Seille (état du génie civil, renards hydrauliques, stabilité des talus, joints, porosité des revêtements, infiltrations) et la définition des solutions de confortement,

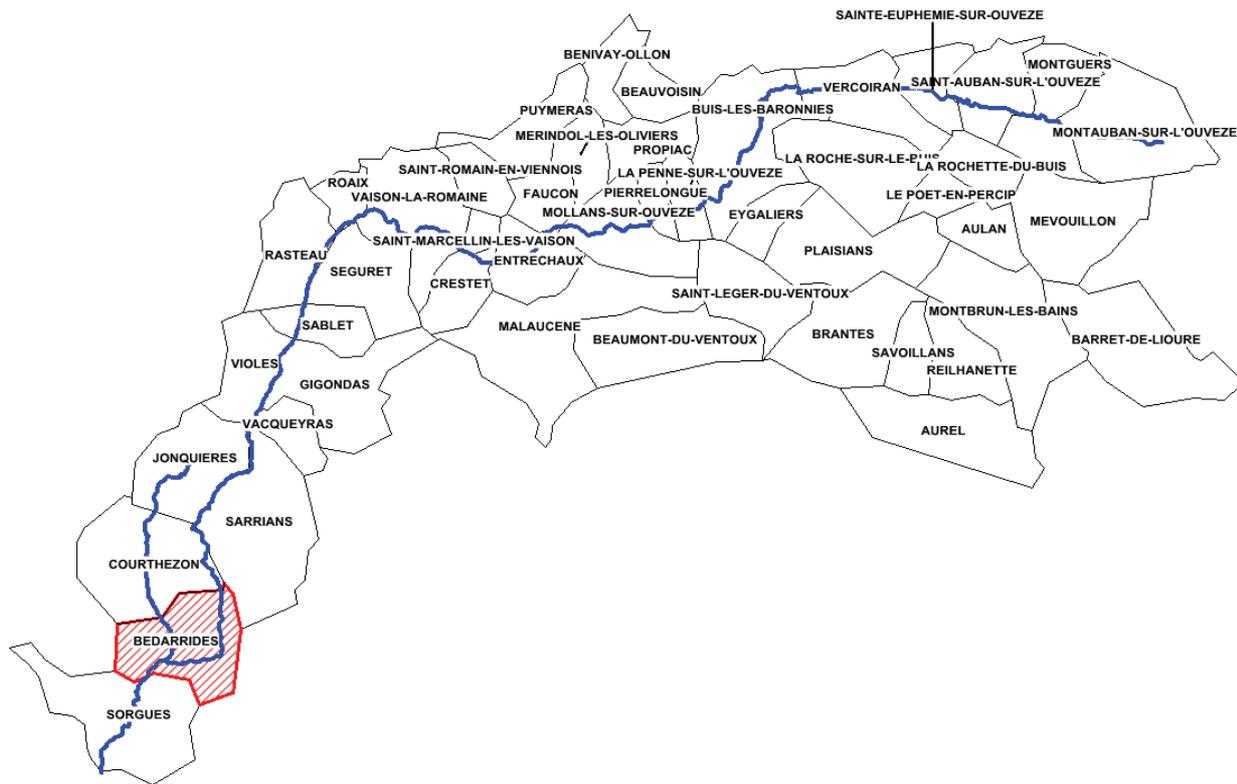
Cette action fera l'objet d'une évaluation au mi-parcours du PAPI : ainsi, en fonction des résultats de l'expertise, l'évaluation définira la suite à donner à cette action.

Cette suite éventuelle donneraient lieu aux travaux (y compris maîtrise d'œuvre et élaboration des cahiers des charges).

Conditions d'exécution : L'étude et les travaux seront conduits dans le cadre de marchés publics.

TERRITOIRE CONCERNE

Commune de Bédarrides



ECHEANCIER PREVISIONNEL (sans suite éventuelle après mi-parcours)

Planning	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Etude	50 000 €HT					
Total coût annuel action	50 000 €HT	0 €HT				

PLAN DE FINANCEMENT

Montant estimatif: **50 000 €HT** **60 000 €TTC**

Identification des financeurs et taux de financement:

Financeurs	Taux	Montant	TOTAL
<u>Etat BOP181</u>	0%	0 €	0 €
<u>Etat FPRNM</u>	50%	25 000 €	25 000 €
<u>Région Provence Alpes Côte d'Azur</u>	10%	5 000 €	5 000 €
<u>Région ARA</u>	0%	0 €	0 €
<u>Département 84</u>	20%	10 000 €	10 000 €
<u>Département 26</u>	0%	0 €	0 €
<u>Agence de l'Eau</u>	0%	0 €	0 €
<u>Autres (communes, ...)</u>	0%	0 €	0 €
<u>Syndicat Mixte de l'Ouveze Provençale</u>	20%	10 000 €	10 000 €

50 000 €

INDICATEURS DE SUIVI /REUSSITE		
Action	Objectif	Echéance
Réalisation de l'expertise	100%	2017
OPERATIONS DE COMMUNICATION ENVISAGEES		
* Information du comité de pilotage		
* Communication spécifique auprès de la commune de Bédarrides		
MOYEN DU SMOP		
– Etude : 12 j.h. répartis sur 2 ans		